



SAINT-MARTIN

• Saint-Martin

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

■ Saint-Martin

Rapport annuel
2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	7
Synthèse	9
Saint-Martin en bref	10
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	13
Section 1 – Géographie et climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 – Repères historiques	15
Section 3 – Cadre institutionnel	16
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Evolutions récentes	19
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SAINT-MARTINOISE	21
Section 1 – La population	22
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	24
1. Le tissu économique	24
2. Les comptes économiques	25
3. L'emploi et le chômage	26
3.1 La population active	26
3.2 L'emploi	26
3.3 Le travail illégal	28
3.4 Le chômage	28
3.5 Les diverses formes d'emploi aidés	29
4. Les revenus et salaires	30
4.1 Les différentes catégories de revenus	30
4.2 Le RSTA	32
4.3 Le SMIC	32

Section 3 – Les finances publiques locales	33
1. Situation financière de la Collectivité	33
2. Analyse par fonction	36
3. Budgets primitifs 2009 et 2010 de la collectivité	36
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	39
Section 1 – Le tourisme	40
1. Les activités de croisières et de plaisance	41
1.1 La croisière	41
1.2 La plaisance	43
2. L’activité hôtelière	44
2.1 Le parc hôtelier	44
2.2 Fréquentation hôtelière et situation économique	45
3. Perspectives	45
Section 2 – Les transports	47
1. Les activités portuaires	47
1.1 Trafic de marchandises	47
1.2 Trafic de passagers	48
1.3 Travaux et perspectives	49
2. Les activités aéroportuaires	50
2.1 Aéroport Princess Juliana	50
2.2 Aéroport de Grand’Case	52
Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics	53
1. Présentation du secteur	53
2. Activité du BTP en 2009	53
3. L’habitat	54
Section 4 – L’énergie et l’eau	56
1. Energie	56
2. Eau	57
2.1 Ressources et distribution	57
2.2 Traitement des eaux usées	58
Section 5 – L’éducation	59
1. Etablissements scolaires	59
2. Effectifs	60
2.1 Le corps enseignant	60
2.2 Les élèves du premier et du second degré	60
2.3 L’enseignement supérieur	61

CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	63
Section 1 – Structure du système bancaire et financier	65
1. Les évènements majeurs de l'année	65
1.1 Les principaux évènements locaux	65
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	65
2. Organisation du système bancaire local	67
2.1 Typologie des établissements de crédit	67
2.2 Liste des établissements de crédit	68
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	69
2.4 Les effectifs	70
3. La densité du système bancaire	70
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	70
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	71
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	73
1. Les taux directeurs	73
2. Les taux créditeurs	74
3. Les taux débiteurs	75
4. Les taux d'usure	77
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	79
1. Les avoirs financiers de la clientèle	79
1.1 Ensemble des actifs financiers	79
1.2 Les dépôts à vue	80
1.3 Les placements liquides ou à court terme	81
1.4 L'épargne à long terme	82
2. Les concours de la clientèle non financière	82
2.1 Vue d'ensemble	82
2.2 Concours consentis aux entreprises	84
2.3 Concours consentis aux ménages	84
3. L'équilibre emplois-ressources	84
Section 4 – L'activité de change manuel	85
Perspectives	87
Annexes	89
Statistiques monétaires et financières	90
Chronologie des principaux événements de l'année 2009	92
Liste des publications de l'IEDOM	96

Avant-propos

L'exercice 2009 s'est achevé pour l'île de Saint-Martin dans un contexte de crise économique avec la chute de la fréquentation touristique et corrélativement le net ralentissement du secteur du BTP, mais aussi du commerce et de la restauration.

Le repli du tourisme a toutefois, dans la partie française, moins impacté les activités de plaisance et de croisière que le tourisme de séjour.

Sur le plan financier, et même si la porosité avec la partie néerlandaise doit inciter à une certaine réserve, il ressort côté français, en ligne avec le contexte économique, une baisse des encours de crédit en fin 2009 (-0,6 % par rapport à fin 2008). Situation qui contraste avec Saint-Barthélemy (+6,4 %) mais se rapproche de celle de la Guadeloupe (+0,7 %). Le recul observé provient essentiellement des crédits d'investissement.

Concernant les actifs financiers de la clientèle, il est relevé une progression de 5,1 % à fin 2009, supérieure à celle de 2008 (+1,4 %), essentiellement portée par les entreprises (+19,7 %). Les ménages enregistrent en effet une baisse de 6,6 % de leurs actifs financiers.

L'année 2009 marque aussi le début du fonctionnement réel de la jeune collectivité qui est encore à la recherche d'un équilibre budgétaire lui permettant d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences.

A ce titre la prochaine mise en place de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) et les appels renouvelés au civisme fiscal des populations et acteurs économiques manifestent les orientations de la nouvelle collectivité.

Il en est de même pour la volonté exprimée d'une coopération élargie avec la partie néerlandaise sans laquelle, du fait de la continuité territoriale avec Sint-Maarten, l'efficacité des politiques de développement économique et social restera aléatoire.



Le Directeur,
C. APANON

Synthèse

A la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des géographies au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'adoucissement des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

L'économie Saint-Martinoise, dont l'activité avait globalement fléchi en 2008 dans le sillage de la crise américaine et d'une saison touristique en retrait, a connu une année 2009 dégradée.

Le secteur clé du tourisme, victime de l'atonie du marché américain et d'un taux de change €/USD défavorable, a poursuivi son repli : la fréquentation touristique de l'île, en baisse de 7,8 %, retrouve avec moins de 2 millions de visiteurs son niveau de 2004 et le secteur de l'hôtellerie fait état de pertes financières significatives. Le secteur du tourisme aurait cependant mieux résisté que dans l'ensemble du bassin caribéen et l'activité de croisière est restée dynamique dans la partie française.

Cette détérioration a pesé sur l'activité et pénalisé le commerce. Le secteur du BTP, autre moteur traditionnel de la croissance, a chuté encore plus nettement : les demandes de permis de construire (-8,5 %) et les importations de matériaux de construction (-24,3 %) s'inscrivent en net repli. L'immobilier, en panne dans la partie française, n'a enregistré aucune construction d'envergure et l'attentisme des investisseurs n'a pas permis de relancer une activité historiquement très dépendante de la commande publique.

Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 20,9 % en un an, dans la continuité de la hausse de 8,2 % observée en 2008. Ils étaient 3 419 en fin d'année, un niveau jamais atteint au cours de la décennie.

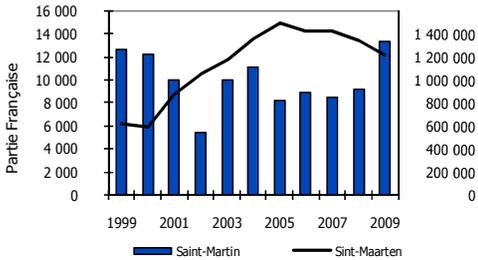
Face à un climat d'affaires déprimé, l'activité de crédit ne résiste pas ; en fin d'année, les encours reculent de 0,6 % sur un an, tandis qu'ils progressent de 6,4 % dans la collectivité voisine de Saint-Barthélemy et de 0,7 % en Guadeloupe. Le financement de l'investissement des entreprises apparaît particulièrement affecté, avec une chute de 16,1 % de l'encours. Les crédits à l'habitat ralentissent sans pour autant reculer (+3,6 % contre +17,1 % en 2008) et les crédits à la consommation progressent de seulement 1,5 %.

S'agissant des actifs financiers, une progression notable de l'encours (+5,1%, contre +1,4 % l'année précédente) est observée, grâce essentiellement à la croissance de plus de 15 % sur un an des placements liquides ou à court terme, eux-mêmes influencés par les arbitrages USD/€ opérés le plus souvent par des entreprises. Pour autant, les tensions économiques continuent de peser sur la situation de trésorerie des agents, dont l'encours des comptes à vue perd 2,3 % sur un an, après -6,1 % en 2008.

Dans ce climat morose, la place bancaire saint-martinoise a tout de même enregistré, en 2009, l'implantation d'un centre d'affaires Entreprises à Grand-Case et de trois nouveaux distributeurs automatiques de billets.

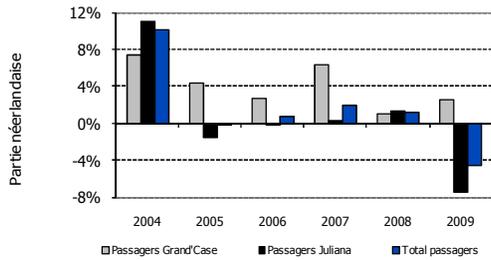
Saint-Martin en bref

Evolution du nombre de croisiéristes sur l'île



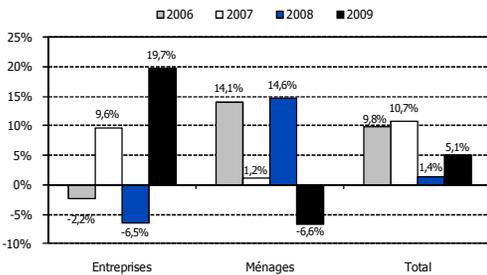
Source : Office du tourisme de Saint-Martin

Evolution du trafic aérien de passagers



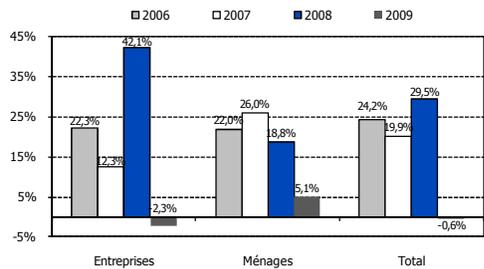
Sources : aéroports de Grand Case et de Juliana

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Evolution de l'encours sain de crédits à la clientèle non financière (glissement annuel)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Saint-Martin

	2009	Métropole 2009
Population		
Population totale	35 925 (2007)	62 469 432
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-07)	0,7 (moy. 99-06)
Taux de natalité (‰)	26,5 (moy. 99-07)	12,7
Taux de réussite au Bac (%)	80,0	86,2
Nombre d'élèves du secondaire pour 1 000 habitant (année 09/10)	103,9	85
Environnement		
Superficie totale (km ²)	87 (incl. Sint Maarten)	545 965
Superficie totale (km ²)	53 (excl. Sint-Maarten)	545 965
Economie		
PIB en milliards d'euros (courants)	0,421 (1999)	1 907,1
PIB/habitant (€)	14 500 (1999)	29 571
Nombre de DEFMA à fin Décembre	3 419	2 681 400
Production d'électricité (kw/hab/an)	4 988	8 308
Taux de chômage	24,4 % (2007)	9,5 %
Indicateurs sectoriels		
Trafic aérien de passagers à Grand'Case	192 891	-
Trafic aérien de passagers à Juliana	440 185	-
Nombre de croisiéristes	1 228 529	-
Taux moyen d'occupation des hôtels	49,9%	-
Indicateurs monétaires et financiers		
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 910	1 623 (au 31/12/2008)
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 513	1 233 (au 31/12/2008)
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,7	3,5 (au 31/12/2006)
Actifs financiers des agents économiques auprès des ECL** (millions €)	254,6	1 314 315
<i>Ménages</i>	113,8	979 495
<i>Entreprises</i>	116,1	222 837
<i>Autres agents</i>	24,7	111 983
Encours sains des agents économiques auprès des ECL (millions €)	193,7	2 017 583
<i>Ménages</i>	96,4	945 501
<i>Entreprises</i>	95,8	752 924
<i>Autres agents</i>	1,5	319 158

* calculé sur la base de la population 2007 sous hypothèse de croissance annuelle de 2 % par an

** ECL : Etablissements de Crédit Locaux



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant étant le Pic Paradis à 424 m d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

2. Climat

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'à la Guadeloupe et qu'à la Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. Cette faible pluviométrie a toujours été un facteur limitant pour l'agriculture sur l'île mais a, au contraire, favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. En 1999 et 2000, Saint-Martin avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar.

La saison cyclonique 2009, globalement assez peu active sur l'Atlantique et en Caraïbe, a largement épargné Saint-Martin. L'ouragan Bill, classé en catégorie 4 (intense) quand son œil passe à 700 km à l'est de Saint-Barthélemy le 19 août, puis à 450 km au nord de Saint-Martin le lendemain, est accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais fait peu de dégâts.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C ou supérieure à 32°C.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Martin aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle des saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Philipsburg) et une partie française au nord (56 km², siège de la sous-préfecture des îles du Nord à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint-Maarten est théorique et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au département de la Guadeloupe, qui était en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de Collectivité d'outre-mer¹. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 23 membres du Conseil ont alors élu M. Louis-Constant Fleming à la présidence de l'Assemblée territoriale, qui a été remplacé, depuis l'élection du 10 août 2008, par M. Frantz Gumbs.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et monétaire, bancaire et financier. Un préfet délégué auprès du Préfet de la Guadeloupe y représente l'État et le gouvernement.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des Collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Martin, qui dispose, au même titre que Saint-Barthélemy, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Martin était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, et ce malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus de la commune, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les Collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ;
- et le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle Collectivité³.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « *la création d'une Collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces Collectivités* ».

Le projet de créer, dans chacune des îles, **une Collectivité d'outre-mer unique**, régie par l'article 74 de la Constitution **se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe**, a alors été approuvé à 76,17 % à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule Collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

Toutefois, à Saint-Martin, le transfert de compétence se réalise de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint-Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexe.

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Martin est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule Collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles

¹ L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Elu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007.

de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3) ;

- des **conseils de quartier**, consultés sur les opérations d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle Collectivité reste applicable.

Saint-Martin peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Martin exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe** ainsi que celle que l'Etat lui a transféré. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de **fiscalité**, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et établissements publics de la Collectivité. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle Collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Conseil des Ministres a désigné, le 7 mars 2007, M. Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Il a été remplacé le 24 août 2009 par M. Jacques SIMONNET. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux Collectivités, est installée à Marigot.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux Collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le statut de Saint-Martin vis-à-vis du droit communautaire n'est pas encore déterminé, la nouvelle Collectivité ne paraissant encore dans aucun texte européen auquel il pourrait être fait référence pour lui donner existence au niveau communautaire. Le traité de Lisbonne ratifié le 1^{er} décembre 2009 la cite pour la première fois. La ratification de ce traité apparaît donc d'une importance toute particulière pour l'identification, au niveau européen, de la Collectivité de Saint-Martin comme Région Ultra-Périphérique (R.U.P.) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Si le maintien du statut de R.U.P. permet de bénéficier des fonds structurels², il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, qui est un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. Ce constat est d'autant plus prégnant que la partie néerlandaise de l'île n'a pas le statut de R.U.P. et n'est donc pas soumise au droit communautaire. Cependant, compte tenu des fonds nécessaires aux investissements massifs que doit réaliser la nouvelle Collectivité si elle souhaite renforcer son positionnement sur le tourisme de luxe³ (par opposition au tourisme de masse de la partie néerlandaise), Saint-Martin pourrait se satisfaire du statut de R.U.P. Cette question est en débat au sein de la collectivité.

3. Evolutions récentes

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétence ont été réalisés. Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels qu'à partir de 2009, première année de fonctionnement réel.

Chaque service de la Collectivité regroupe l'ensemble des compétences communale, départementale et régionale pour son domaine, ce qui devrait rendre, à terme, la Collectivité plus efficace.

Au niveau **fiscal**, la convention de moyens a été signée en mars 2008, même si durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'Etat. L'année 2009 marquera le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

² Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la Collectivité gère elle-même sa part de financement européen. Le 17 juin, le Préfet délégué pour les Iles du Nord Dominique Lacroix et le préfet de Guadeloupe Emmanuel Berthier ont annoncé le montant de l'enveloppe prévue par les programmes opérationnels 2007-2013 destinée à Saint-Martin. La collectivité bénéficiera de 23 millions € de fonds FEDER, 13 millions € de fonds FSE et 26 millions € au titre d'INTERREG.

³ Cette stratégie constitue un axe de développement envisagé par la Collectivité.

Tandis que la COM gère l'impôt sur le revenu depuis 2008, l'impôt sur les sociétés, qui doit concerner environ 1 200 entreprises, entre dans les compétences des services fiscaux saint-martinois en 2009. Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe Territoriale sur les Transactions (TTT) a été voté le 26 novembre 2009. Une Commission mixte, nouvellement créée, en élaborera les détails. Le Conseil constitutionnel a validé le 21 janvier 2010 deux lois organiques dotant les îles françaises des Caraïbes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Sur le plan **économique**, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique...), le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (la CCISM), élue le 10 juillet 2009 et qui compte 26 membres. Le décret relatif à la création d'un centre de formalité des entreprises à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été signé le 19 janvier 2010. La Collectivité a également institué un code du tourisme et engage une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin (par rapport à Sint-Maarten et Saint-Barthélemy notamment) et sur les actions promotionnelles à mener.

Par ailleurs, la mise en place de la COM a vu la création de plusieurs établissements publics, dont l'office du tourisme, le port, l'aéroport et l'établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM), laissant ainsi à ces établissements une plus grande autonomie tout en permettant de rééquilibrer les comptes de la COM.

Sur le volet **social**, les actions d'éducation et de formation sont devenues des priorités pour la nouvelle Collectivité. Le transfert progressif des compétences sociales de la Guadeloupe vers Saint-Martin devrait permettre d'adopter des politiques en adéquation avec les besoins sociaux de l'île. Ainsi, alors que seule la maison de retraite et les écoles primaires étaient gérées par la commune avant l'évolution statutaire, l'ensemble des établissements à caractère socio-éducatif se trouvent désormais sous la responsabilité de la Collectivité, ce qui a notamment permis de demander la mise en place de l'enseignement bilingue pour les écoles maternelles et primaires¹. En outre, le RMI et le RSA sont désormais à la charge de la Collectivité.

Une coopération en matière sociale a été mise en œuvre entre la Collectivité de Saint-Martin et le Land Council de Sint-Maarten, notamment en matière de santé des enfants.

Enfin, concernant l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, la Collectivité a organisé ses premiers programmes de formations en 2008, la dernière dotation de la Région ayant été perçue en 2007. Un directeur général a été recruté au sein de la Collectivité en février 2009 dans l'objectif de la création d'un service de formation professionnelle, l'île faisant face à un grave problème d'inadéquation entre les formations et les besoins existants sur le marché du travail. Dans le même temps, l'antenne locale de Pôle Emploi met progressivement en place des filières de formation.

Au niveau national, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un sénateur (Louis-Constant Fleming, depuis le 21/09/08) est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012.

¹ La langue maternelle des habitants de l'île, en partie française comme en partie néerlandaise, est l'anglais saint-martinois.



CHAPITRE II

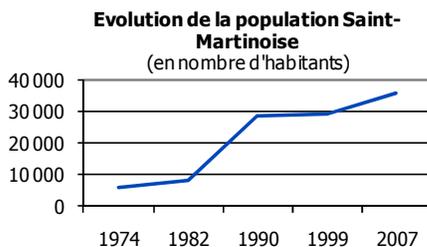
Panorama de l'économie Saint-Martinoise

Section 1

La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, portent sur l'année 2007.

En 2007, la population Saint-Martinoise comptait 35 925 habitants, en hausse de 23,4 % par rapport à 1999, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,7 % sur la période, très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %) caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Entre 1982 et 2007, le nombre d'habitants a été multiplié par 5,8, passant de 6 191 à 35 925 habitants.



Source : INSEE

La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration dans les années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000 (à +0,3 % selon le CBS). Entre 2000 et 2007, la population de Sint-Maarten a retrouvé un rythme de croissance plus soutenu (+3,5 % en moyenne) pour s'établir à 38 959 habitants au 1^{er} janvier 2007. En 2009, la population de Sint-Maarten est estimée à 39 011 personnes, soit +4,8 % par rapport à 2007.

En 2007, le nombre d'étrangers à Saint-Martin s'élève à 13 568, soit 38 % de la population totale. Plus de trois-quarts des étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). Les dominiquais et dominicains représentent 22 % des étrangers. Les européens en représentent 16 %, avec une surreprésentation des Britanniques (7 %) et des hollandais (5 %). Seule 4 % de la population totale est issue d'Amérique du Nord.

Population de Saint- Martin et de Sint-Maarten

Variation de la population	Saint-Martin				Saint-Maarten		
	1999	2007	1999	2007	2000	2007	2007
	Population	(en %)	Population	(en %)	Population	Population	(en %)
De 0 à 19 ans	10 459	35,9	13 332	38	9 796	12 044	30,9
De 20 à 59 ans	17 152	58,9	20 111	57	19 370	24 665	63,3
de 60 à 74 ans	1 191	4,1	1 950	5,5	1 041	1 886	4,8
75 ans et plus	490	1,7	530	1,5	392	364	0,9
Total	29 112	100	35 328	100	30 599	38 959	100

Source : INSEE et CBS

En 2007, l'INSEE recensait 13 332 habitants âgés de 0 à 19 ans (soit 38 % de la population) et 2 480 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 7 % de la population totale). Avec 93 % de la population âgée de moins de 60 ans, Saint-Martin se présente comme une collectivité jeune malgré l'augmentation de 47,5 % du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans enregistrée entre 1999 et 2007.

Principaux indicateurs démographiques	1990 (1)	1999 (2)	2006	Var 06/99
Nombre de naissances (a)	408	719	872	21,4%
Nombre de décès (b)	69	91	108	18,1%
Accroissement naturel (c=a-b)	339	627	764	21,8%
Solde apparent des entrées sorties (d)	-270	-536	nd	nd
Variation totale de la population (c+d)	2 556	62	879 (3)	9,9%

(1) Correspond à la moyenne annuelle 1982-1990

(2) Correspond à la moyenne annuelle 1990-1999

(3) Correspond à la moyenne annuelle 1999-2006

Source : INSEE

En 2006, 872 naissances et 108 décès ont été enregistrés à Saint-Martin. Entre 1974 et 2006, le taux de natalité a chuté de manière drastique, en passant de 46,1 ‰ à 24,4 ‰, ce qui reste relativement élevé. A titre de comparaison, en 2007, le taux de natalité de la Guadeloupe s'élevait à 15 ‰ (et à 12,9 ‰ en métropole pour l'année 2008). Le taux de mortalité s'élevait à 3 ‰ pour un taux d'accroissement naturel de 21,4 ‰. La moyenne 1999-2007 est de 26,5 % pour le taux de natalité, de 3,1 % pour le taux de mortalité et le taux de variation annuel de la population de 2,3 %.

Variation de la population	1974	1982	1990	1999	2006	Moyenne 1999-2007
Taux de natalité (‰)	46,1	36,0	27,2	25,0	24,4	26,5
Taux de mortalité (‰)	10,1	8,5	4,6	3,2	3,0	3,1
Taux de variation annuel (%) - dû au solde apparent des entrées sorties	2,9	3,7	17,1	0,2	2,8	2,7
	-0,7	0,9	14,8	-2,0	nd	0,3

Source : INSEE

Le nombre de logements augmente de plus de 4 453 de 1999 à 2007 pour atteindre 15 509. L'augmentation du nombre de résidences principales (de 3,7 % en moyenne annuelle) en est le moteur principal. En lien avec l'exiguïté du territoire et la forte croissance démographique, les ménages résident dans des logements de 2,9 pièces en moyenne, contre 3,7 en Guadeloupe : les deux tiers sont des appartements. Environ 40 % de ces appartements ont été construits depuis 1990.

Les familles monoparentales sont nombreuses : elles représentent près d'une famille saint-martinoise sur trois, et neuf fois sur dix ont une femme à leur tête. Au total, quatre enfants sur dix vivent dans une famille monoparentale.

Section 2

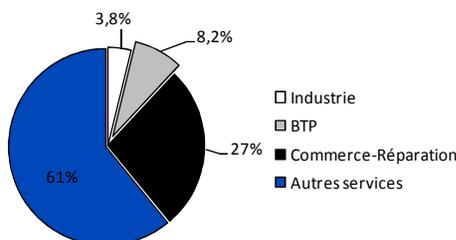
Les principaux indicateurs économiques

En 2009, la collectivité de Saint-Martin a reconduit ses investissements¹ en faveur des entreprises, dans le cadre de la mise en place de son programme d'aide aux entreprises. Son but est de développer le tissu économique local à travers le financement de projets novateurs et créateurs d'emplois. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent disposer de fonds propres et être capables d'autofinancer au moins 50 % du coût total de leurs projets.

1. Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiarisée (61 % des établissements créés en 2007) et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île. L'industrie y est encore très limitée.

Répartition des établissements créés en 2007



Source : INSEE, Sirene

Selon les statistiques de l'INSEE, sur les 5 681 entreprises recensées en 2007 sur l'île de Saint-Martin, 26,1 % exerçaient une activité de services aux entreprises, 24,9 % de commerce et 17,4 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La grande majorité des sociétés saint-martinoises (80,1 %) n'emploie aucun salarié. Dans les secteurs des services aux entreprises, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, et du commerce de détail, cette proportion dépasse 83 %. Toutefois, 82,2 % des entreprises employant entre 1 à 5 salariés se situent dans les secteurs du commerce, de services aux entreprises et de la branche du commerce de détail. Le secteur du commerce regroupe, à lui seul, un quart des entreprises saint-martinoises et concentre les entreprises ayant les effectifs salariés les plus importants (30,1 %).

Pour l'année 2009, le nouveau centre des formalités des entreprises (CFE) de la Chambre Consulaire interprofessionnelle (CCISM) a accompli 926 formalités, dont 352 en vue de la création d'une entreprise.

¹ Dans le cadre de sa nouvelle compétence du développement économique, la collectivité a investi en 2008 près d'un million d'euros pour aider les entreprises saint-martinoises.

Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin par secteur et effectifs

Effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	262	5,8 %	53	6,2 %	25	9,3 %	340	6,0 %
Construction	457	10,0 %	91	10,6 %	33	12,3 %	581	10,2 %
Commerce	1 038	22,8 %	297	34,5 %	81	30,1 %	1 416	24,9 %
commerce de gros	225	4,9 %	58	6,7 %	23	8,6 %	306	5,4 %
commerce de détail	720	15,8 %	218	25,3 %	47	17,5 %	985	17,3 %
Hôtellerie-restauration	808	17,8 %	115	13,4 %	64	23,8 %	987	17,4 %
Services aux entreprises	1 247	27,4 %	193	22,4 %	43	16,0 %	1 483	26,1 %
Activités immobilières	454	10,0 %	60	7,0 %	6	2,2 %	520	9,2 %
Autres	286	6,3 %	51	5,9 %	17	6,3 %	354	6,2 %
Total	4 552	100,0 %	860	100,0 %	269	100,0 %	5 681	100,0 %
Part	80,1%		15,1%		4,7%			

Source : INSEE - Fichier sirene au 01/07/2007

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques complets pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du produit intérieur brut des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Le calcul de la valeur ajoutée des îles du Nord a été réalisé à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :
 - à partir du référent Guadeloupe,
 - à partir du référent Sint-Maarten ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données sur l'emploi et la population du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les îles du Nord en 1999. Faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe, et dans un second temps de la partie néerlandaise de l'île, Sint-Maarten, sous hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie néerlandaise, à l'exception des activités immobilières et des services non marchands.

L'approche par les importations : bien que les importations de l'île de Saint-Martin soient inconnues, celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble font l'objet de statistiques, et en particulier celles de Sint-Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie néerlandaise, mais est diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone néerlandaise.

Dans ce cadre¹, le PIB de l'île de Saint-Martin de l'année 1999 a été évalué à 421 M €, soit près de 14 500 € par habitant. Le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

¹ CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon les chiffres de la population 2007 de l'INSEE, la population active à Saint-Martin s'élève à 16 856 personnes et représente 70,9 % de la population en âge de travailler. A titre de comparaison, ce taux est de 68,3 % en Guadeloupe et de 69,7 % en France métropolitaine. De 1999 à 2007, la population active s'inscrit en hausse de 16,4 %. L'augmentation de la population active occupée (+19,7 %) ayant été beaucoup plus importante que celle du nombre de chômeurs (+7,3 %), le taux de chômage diminue de 2,2 points : il est de 24,4 %. Les femmes sont plus nombreuses à exercer un emploi (+23,8 %), mais elles restent plus touchées par le chômage : 61 % des chômeurs sont des femmes. Cette tendance semble s'accroître au cours du temps : par rapport à 1999, leur part dans le chômage total a augmenté de plus de 3 points.

Répartition de la population active à Saint-Martin

	Saint-Martin 1999		Saint-Martin 2007		Var 99/2007 (en %)	Saint-Martin 2009		Var 2009/07
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)		Nombre	Part (en %)	
Actifs occupés	10 644	74	12 745	76	19,7	21 378	88	3,2
dont Femmes	4 712	44	5 835	46	23,8	10 145	47	7,8
dont 55 à 64 ans	638	6	1 034	8	62,1	nd	nd	nd
Chômeurs *	3 832	27	4 111	24	7,3	2 966	12	21,3
dont Femmes	2 208	58	2 504	61	13,4	1 654	56	9,5
dont 55 à 64 ans	161	4	242	6	50,3	nd	nd	nd
Total de la population active	14 476	100	16 856	100	16,4	24 344	100	5,1

Source : INSEE - Recensement de la population 2007, CBS Labour Force Service Estimation 2009

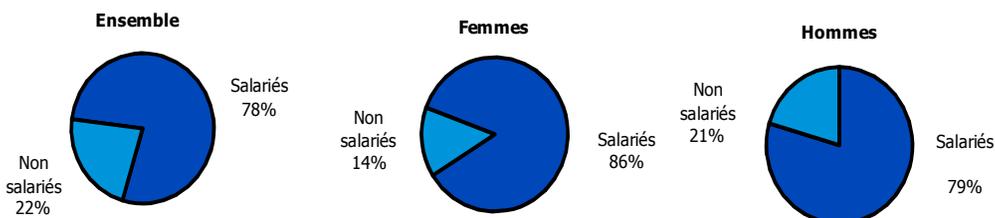
* au sens du recensement

A Saint-Martin, en 2009, le taux de chômage est de 12 %. La population active est de 24 344 personnes, la population active occupée de 21 378 et les chômeurs de 2 966.

3.2 L'EMPLOI

La population âgée de 15 à 64 ans en 2007 s'élève à 23 772 personnes. Sur ce nombre, 9,9 % sont étudiants, 2,8 % retraités, 16,5 % entrent dans la catégorie « autres inactifs », 53,6 % ont un emploi et 17,3 % sont chômeurs.

Répartition des actifs occupés



Source : INSEE - Recensement de la population 2007

En 2007, 77,7 % des actifs occupés ont le statut de salariés et 22,3 % celui de non-salariés. Les femmes sont plus fréquemment salariées (86 %) que les hommes (79 %). Parmi les actifs occupés, 21 % des hommes avaient le statut de non-salariés (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales) contre 29 % en 1999. Par ailleurs, la part des salariés à temps partiel semble se maintenir. En 2007, 1 284 salariés travaillaient à temps partiel (+35 salariés par rapport à 1999).

Emploi par secteur d'activité St Martin

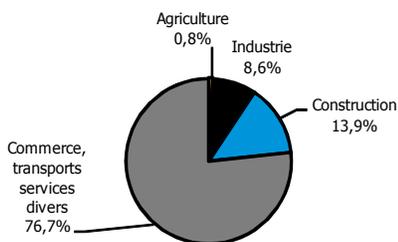
	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Agriculture	15	22	54	78	69	0,6
Industrie	560	76	182	24,5	742	7
Construction	778	65	420	35,1	1 198	11
Commerce, transports, services divers	5 216	79	1 395	21,1	6 611	58
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 566	94	167	6,1	2 733	24

Source : INSEE recensement 2007

Les employés ainsi que les ouvriers et les professions intermédiaires centralisent la plupart des emplois, respectivement 36,5 %, 23 % et 17,5 %. Les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 6,6 % des emplois, et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 15,8 %.

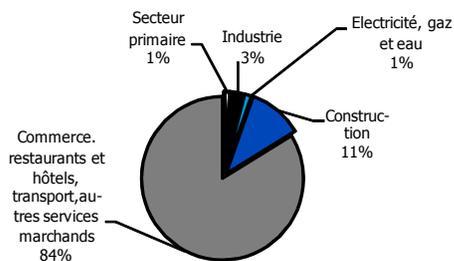
En 2007, 58,2 % des emplois relèvent des secteurs commerce, transports et services divers. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale en représentent 24,1 %. Dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, 59,6 % des emplois sont occupés par des femmes et 93,9 % sont des emplois salariés. Quant aux secteurs de l'industrie et de la construction, ils représentent respectivement 6,5 % et 10,6 % des emplois. Les emplois liés au secteur primaire sont peu nombreux : ils représentent 0,6 % des emplois et sont essentiellement des emplois non salariés.

Emploi par secteur marchand à Saint-Martin



Source : INSEE - Recensement de la population 2007

Emploi par secteur marchand à Sint-Maarten



Source : CBS Labour Force recensement 2007

Le nombre d'emplois à Sint-Maarten est de 20 770 en 2007 et de 12 745 à Saint-Martin en 2007. La répartition de l'emploi par secteur y est à peu près identique, mais se distingue dans le tertiaire, qui est prédominant. L'emploi est peu important dans le secteur primaire (1 %) ainsi que dans l'industrie (3 %). Quant à la construction, elle concentre 11 % des emplois à Sint-Maarten et 14 % côté français.

La part des actifs occupés travaillant dans le commerce, la restauration et les hôtels est élevée : elle représente 34,6 % des emplois totaux. Ce niveau s'explique surtout par la forte fréquentation dont bénéficie la zone franche de Philipsburg, située à proximité du port de Pointe Blanche où débarque chaque année plus d'un million de croisiéristes. Par ailleurs, l'activité importante générée par le système de propriété en « temps partagé » particulièrement développé à Sint-Maarten a favorisé l'essor de l'immobilier. A l'inverse, les emplois dans le secteur des services non marchands étaient plus nombreux à Saint-Martin en raison du poids du secteur public du côté français.

3.3 LE TRAVAIL ILLÉGAL

Selon la DDTEFP, le marché de l'emploi à Saint-Martin se caractérise par le poids important du travail illégal. S'il n'existe pas de statistiques officielles sur ces activités¹, il apparaît qu'une fraction très importante de l'activité économique saint-martinoise pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles que :

- la dissimulation d'activité ;
- la dissimulation de salariés ;
- la fausse sous-traitance² ;
- la dissimulation d'heures supplémentaires.

Par ailleurs, il existe à Saint-Martin une tradition ancrée de versement d'un salaire déclaré égal au SMIC auquel s'ajoute une somme versée en cash.

3.4 LE CHOMAGE

3.4.1 Structure comparée du chômage à Saint-Martin et à Sint-Maarten

Le taux de chômage calculé par l'INSEE à l'occasion du dernier recensement en 2007, s'établissait à 24,4 % (contre 26,6 % en 1999). Le CBS³ estimait ce dernier à 12,2 % en juin 2009 à Sint-Maarten (contre 10,6 % en mars 2007), soit deux fois moins qu'en partie française. On observe toutefois que les politiques d'emplois mises en œuvre à Saint-Martin et à Sint-Maarten (salaire minimum⁴, indemnisation du chômage) peuvent induire des comportements différents selon les agents.

3.4.2 Evolution de l'emploi en 2009

Selon les données de la Direction Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) s'établissait à la fin de l'année 2009 à 3 419 contre 2 827 personnes à fin 2008, soit +20,9 %. Cette progression du nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit dans la continuité de la hausse de 8,2 % observée en 2008.

¹ A titre d'exemple, selon les estimations de l'INSEE, 9 % des travailleurs auraient recours au travail informel en Guadeloupe en 2007. Plus de la moitié des personnes concernées occuperaient également un emploi, et une personne sur trois serait au chômage. Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

² La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'oeuvre effectués sous couvert de prétendus contrats de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

³ Central Bureau of Statistics de Sint-Maarten.

⁴ Le salaire minimum en vigueur dans la partie néerlandaise s'élève à environ 600 € par mois.

Les moins de 25 ans sont de plus en plus touchés par le chômage ainsi que les seniors. Le nombre de femmes demandeurs d'emploi augmente de 16,9 % par rapport à fin 2008 (+7,2 % en 2008). Fin 2009, les femmes représentaient 53,6 % des demandeurs d'emploi à Saint-Martin contre 62,3 % en 2008. Le chômage de longue durée augmente également, à 29,3 % contre 29 % en 2008.

Situation du marché de l'emploi à Saint-Martin au 31 décembre 2009

	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08 (en %)
Demandeurs d'emploi en fin de mois	2 718	2 857	2 615	2 827	3 419	20,9
Hommes	1 020	1 036	906	995	1 277	28,3
Femmes	1 698	1 821	1 709	1 832	2 142	16,9
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	12,0%	11,9%	13,5%	13%	15,0%	2pts
% de demandeurs d'emploi de longue durée	30,2%	30,1%	32,5%	29,0%	29,3%	0,3pt

Source : DDTEFP

A Sint-Maarten, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 2 966 en 2009. Il enregistre une forte hausse par rapport à 2007, soit +21,3 %. Dans le détail, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de manière beaucoup plus sensible chez les hommes (+40,3 %) que chez les femmes (+9,5 %). Les moins de 25 ans représentent 20,7 % des demandeurs d'emploi en 2009 contre 23,2 % en 2007.

Situation du marché de l'emploi à Sint Maarten à fin mars

	2001	2003	2005	2007	2009	Var 09/08 (en %)
Demandeurs d'emploi en fin de mois	2 271	3 433	2 798	2 446	2 966	21
Hommes	973	1 545	1 194	935	1 312	40
Femmes	1 298	1 888	1 604	1 510	1 654	10
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	21,8%	18,6%	21,9%	23,2%	20,7%	2,5pts

Source : CBS

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) réalisée en 2009 par Pôle emploi et le Crédoc, les entreprises¹ projetaient de recruter 755 salariés dans les Iles du Nord en 2010. Sur les entreprises interrogées, 10,8 % avaient des projets de recrutement, dont 48,6 % étaient jugés difficiles et 23,6 % présentaient un caractère saisonnier. Ces projets de recrutements se concentrent dans le secteur des services, du commerce et de la restauration.

3.5 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

Un certain nombre de contrats aidés à Saint-Martin a pour but de favoriser l'emploi, l'insertion et la création d'activité. Le développement de ce type de contrats est toutefois ralenti par l'existence du travail informel.

¹ Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, Banque de France...). Environ 22 700 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

	Nombre de bénéficiaires	
	2008	2009
Secteur marchand		
Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM)	48	54
Contrats d'Insertion-Revenu Minimum d'Activités	1	0
Contrats en alternance		
Contrats d'apprentissage dans le secteur non public	13	3
Nombre total de contrats de professionnalisation	25	15
Aide à la création d'entreprise		
Projet Initiative Jeune (PIJ) (créateurs d'entreprises)	11	3
Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (EDEN)	2	nd
Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (ACCRE)	0	nd
Autres		
Projet Initiative Jeune (PIJ) (aide à la mobilité)	25	27
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	1	nd
Contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	8	nd
Nombre de salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP)	11	15
Secteur non marchand		
Contrats d'avenir (CAV) (y.c. renouvellements)	8	0
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (y.c. renouvellements)	50	82

Source : DTEFP/ANPE/CNASEA/CGSS

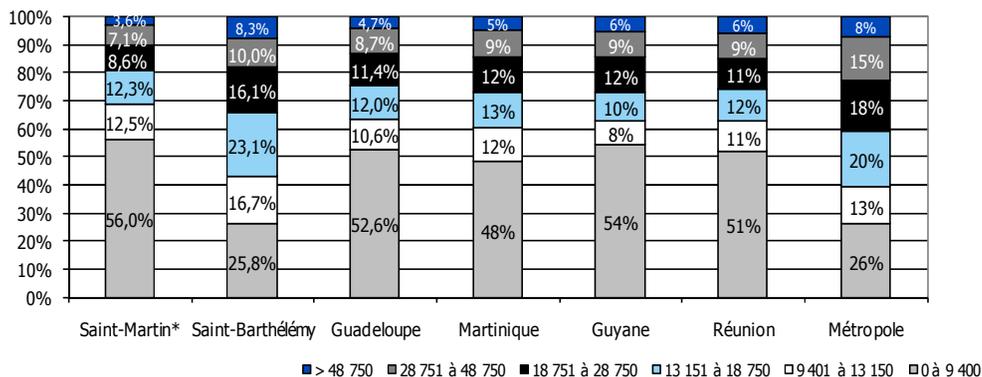
4. Les revenus et salaires

4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Martin, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée en métropole et dans l'île voisine de Saint-Barthélemy. En revanche, elle se rapproche de celle des départements d'outre-mer. La tranche la plus basse des revenus annuels (inférieurs à 9 400 €) représente en effet 56,0 % des foyers fiscaux, chiffre supérieur à la métropole comme aux autres départements et collectivités. Les foyers fiscaux dont les revenus fiscaux sont compris dans les tranches les plus élevées (supérieurs à 18 751 €) apparaissent particulièrement sous-représentés.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/09
(revenus de 2008)



Source: Direction générale des impôts
* Revenus de 2007 pour Saint-Martin

Ces chiffres sont à analyser avec prudence compte tenu des difficultés des services fiscaux à collecter l'ensemble des impôts, mais également de l'importance supposée de l'activité informelle.

4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France métropolitaine. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, le décret n°2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, depuis 2008, ces compétences ont été transférées à la Collectivité de Saint-Martin, désormais responsable de la gestion du RMI et du RSA.

Barème allocation du RMI au 1er janvier		en €		
Foyer	2002	2008	2009	
Personne seule	405,62	447,91	454,63	
Personne seule avec 1 personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95	
Personne seule avec 2 personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34	
Couple avec 2 personnes à charge	892,36	940,61	954,73	
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85	

Source: Caisse d'Allocations Familiales

Au 31 décembre 2009, 982 allocataires saint-martinois bénéficiaient du RMI. Après deux années de baisse consécutive, la tendance s'inverse en 2009 dans la partie française de l'île avec une hausse de 4,9 % du nombre de Rmistes sur un an.

Effectifs du RMI au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Bénéficiaires du RMI	863	984	1118	1143	1015	936	982	4,9%

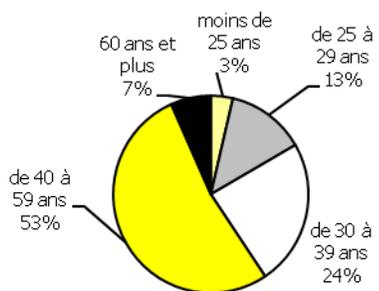
Source: Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2009 s'élève à 428 €, contre 376 € à Saint-Barthélemy et 462 € à la Guadeloupe.

Saint-Martin se caractérise par une part importante de Rmistes en situation monoparentale (43 % du total, contre 38 % en Guadeloupe et 24 % à Saint-Barthélemy).

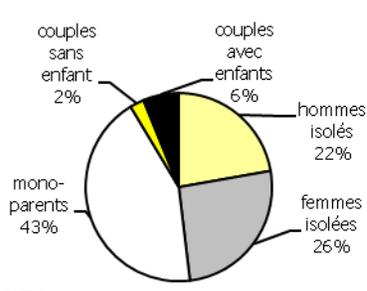
¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

Répartition par groupes d'âges en 2009



Source: CAF Guadeloupe

Répartition par situation de famille en 2009



Source: CAF Guadeloupe

4.2. LE RSTA

Suite au mouvement social contre la vie chère du premier trimestre 2009 aux Antilles, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 € net). Pour l'ensemble des départements d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA. Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, qui serait évaluée en année pleine à 280 millions d'euros.

Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Pour ce premier versement, environ 60 000 salariés avaient fait une demande de formulaires aux Antilles dont 3 500 à Saint-Martin.

4.3. LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole. Au 1^{er} juillet 2009, le SMIC horaire a été revalorisé de 1,3 %, soit un taux horaire de 8,82 € représentant un salaire mensuel brut de 1 337,70 € pour 151,67 heures.

Evolution du SMIC horaire

Année	Salaire horaire	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2007	8,44	2,1%
2008	8,71	3,2%
2009	8,82	1,3%

Source : DDTEFP

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2008 de la Collectivité. Ils permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal¹. En mars 2008, la convention de moyen et la convention fiscale ont été signées. Néanmoins, le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale s'effectue au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au niveau régional. Complémentaire aux aides territoriales, le financement européen concerne les entreprises. Dans le détail, la collectivité bénéficiera de 23 millions de fonds FEDER, 13 millions de fonds FSE et 26 millions au titre d'INTERREG.

1. Situation financière de la Collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin

	en millions €				
	2006	2007	2008	var.08/07	Part 2008
Recettes réelles totales	64,8	70,2	78,1	11,3%	100,0%
<i>Recettes de fonctionnement (1)</i>	<i>48,9</i>	<i>49,9</i>	<i>68,7</i>	<i>37,7%</i>	<i>87,9%</i>
Recettes fiscales	35,2	35,0	49,5	41,3%	63,3%
Dotations globales de fonctionnement	8,1	8,1	16,8	109,1%	21,5%
Autres	5,6	6,8	2,4	-64,8%	3,1%
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>15,9</i>	<i>20,3</i>	<i>9,4</i>	<i>-53,5%</i>	<i>12,1%</i>
Subventions d'investissement	3,2	5,8	8,4	44,8%	10,8%
Autres	12,7	14,5	1,0	-92,8%	1,3%
Dépenses réelles totales	41,4	59,7	71,3	19,4%	100,0%
<i>Dépenses de fonctionnement (2)</i>	<i>33,3</i>	<i>38,4</i>	<i>52,9</i>	<i>37,6%</i>	<i>74,2%</i>
dont charges de personnel	18,5	19,8	19,8	-0,2%	27,7%
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>8,1</i>	<i>21,3</i>	<i>18,4</i>	<i>-13,5%</i>	<i>25,8%</i>
Immobilisations en cours	5,1	14,3	12,4	-13,3%	17,4%
Remboursement de dette (3)	2,1	1,6	2,6	63,6%	3,6%
Divers	0,9	5,4	3,4	-36,8%	4,8%
Epargne nette (1-2-3)	13,5	9,9	13,2	33,7%	18,5%
Dette en capital au 1er janvier	14,7	13,9	16,9	22,0%	21,7%

Source : Collectivité de Saint-Martin

En 2008, le solde financier du compte de la collectivité de Saint-Martin est de nouveau positif. Le résultat net s'élève en effet à 6,8 millions € mais reste néanmoins inférieur de 34,9 % à celui de 2007. Les recettes réelles totales sont en hausse de 11,3 % par rapport à 2007, sous l'effet d'une augmentation des recettes de fonctionnement et du repli du rythme de croissance des dépenses réelles (+19,4 % contre +44,2 % en 2007), contribuant au maintien d'une situation financière saine.

¹ En raison du changement de statut et des prérogatives en matière fiscale, la collectivité de Saint-Martin enregistre une situation financière particulière en 2008. Les comptes observés ne peuvent donc pas être comparés à ceux des années précédentes.

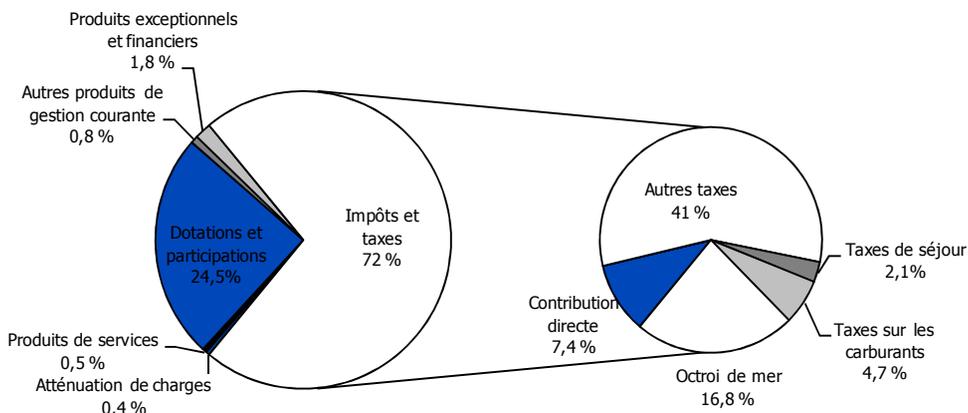
Après une chute en 2007, la capacité d'autofinancement augmente de 37,9 % en 2008, pour atteindre 15,8 millions €, marquant une augmentation des ressources propres de la collectivité. Les besoins de financement sont également orientés à la hausse. Le fond de roulement continue ainsi de diminuer, affichant une baisse de 34,9 % contre 55,2 % en 2007. L'épargne nette s'inscrit en hausse de 33,7 % pour atteindre 13,2 millions €.

Le rythme de croissance des **recettes de fonctionnement** de Saint-Martin se renforce en 2008 (+37,7 % contre +2 % en 2007). A 69 millions €, les recettes demeurent supérieures aux charges de fonctionnement. Cette augmentation provient en grande partie des recettes fiscales, qui s'élèvent à 49,5 millions €, en hausse de 41,3 % sur un an. Principale ressource de la collectivité, elles concentrent 72 % du total des produits de fonctionnement. La fiscalité repose en grande partie sur les impôts.

En 2008, l'octroi de mer représente la première ressource de la collectivité avec un montant de 11,5 millions € et une part de 23,3 % des impôts et taxes. En 2009, la mise en place du nouveau statut engendre la perte de cette ressource et celle de la dotation de compensation, provoquant une baisse de 18 millions € des recettes de fonctionnement. Cette baisse devrait être compensée par les taxes du nouveau code de contribution. La collectivité envisage en outre, la mise en place de la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA). Cette dernière est une taxe d'application générale, de 2 % sur le chiffre d'affaires, qui frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. L'intégralité du produit de cette taxe alimentera le budget de la collectivité et permettra de financer les diverses politiques décidées par les élus (jeunesse, sécurité, etc.). Une amélioration du taux de couverture et de recouvrement sera également nécessaire pour éviter une augmentation des taux d'imposition.

La contribution directe s'élève pour sa part à 5,1 millions € et représente 10,3 % des impôts et taxes.

Recettes réelles de fonctionnement 2008



Source : Collectivité de Saint-Martin

Les **dépenses de fonctionnement** continuent de croître à un rythme soutenu (+37,6 % contre 15,4 % en 2007) sous l'effet du changement statutaire à fin 2007, pour s'établir à 52,9 millions €. Les charges de personnel restent relativement stables sur un an en enregistrant une baisse de 0,2 %. Ces dernières ne représentent que 37,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Néanmoins, la mise en place progressive des services pourrait engendrer dans les années à venir, une forte hausse du nombre d'employés dans la COM.

Les **recettes d'investissement** diminuent de 53,5 % alors que les dotations et les subventions reçues sont en hausse de 44,8 % en 2008. La collectivité a préféré privilégier d'autres ressources d'investissement.

Enfin, les **dépenses d'investissement**, qui s'élèvent à 18,4 millions €, ont également affiché une diminution. Ces dernières, en forte hausse en 2007, ont été marquées par les différents bouleversements survenus en 2008. Cette baisse est ainsi principalement imputable à la contraction de 25,6 % des dépenses d'équipement brut passant de 16,7 millions € en 2007 à 12,4 millions € en 2008. La mise en place du nouveau statut, puis le changement de l'exécutif seraient susceptibles d'avoir retardé le lancement de certains chantiers. De surcroît, 2008 marque la fin des programmes de rénovation de construction d'écoles mis en œuvre il y a quelques années. A l'inverse, le remboursement de la dette augmente de 63,6 % pour s'établir à 2,6 millions €.

En 2009, la tendance s'est inversée avec le lancement de nombreux projets d'équipement : le réservoir de Concordia, la médiathèque, la construction de réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées. En 2010/2011 de grands chantiers sont également planifiés avec notamment le projet d'aménagement du front de mer, la construction de réseaux d'assainissement et de traitement des eaux usées dans le cadre du plan de relance et l'ouverture d'un nouveau lycée.

L'encours global de la dette affiche une augmentation de 22 % pour s'établir à 16,9 millions € en 2008. Le rythme de croissance est ainsi moins élevé que la CAF, marquant une légère amélioration de la capacité de remboursement de la dette de la collectivité. La dette représente en effet 1,1 année de capacité d'autofinancement en 2008 contre 1,2 année en 2007.

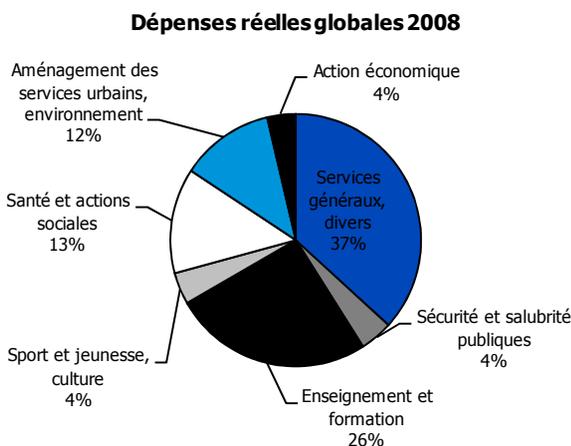
Informations financières - ratios (en euros et en pourcentage)

	2008
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 482
Produits des impositions directes / population	142
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 925
Dépenses d'équipement brut / population	348
Encours de la dette / population	378
Dotations globales de fonctionnement / population	317
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	37%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	81%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	20%

Source : Collectivité de Saint-Martin

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2008, les dépenses réelles totales s'élèvent à 65,3 millions € soit une augmentation de 9,4 % contre 44,2 % en 2007.



Source: Collectivité de Saint-Martin

Cette nouvelle hausse est principalement imputable à la rubrique des services généraux qui représentent plus d'un tiers des dépenses de la collectivité.

Avec une part de 26 % des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement, les dépenses dans le domaine de l'enseignement et la formation sont importantes.

Les postes environnement et aménagement du territoire s'élèvent à 8 millions € et représentent 12 % des dépenses totales contre 21,8 % en 2007. Enfin une augmentation marquée est observée au niveau des dépenses de santé et d'actions sociales qui représentent en 2008 13 % de l'ensemble des dépenses contre 2,3 % en 2007.

3. Budgets primitifs 2009 et 2010 de la collectivité.

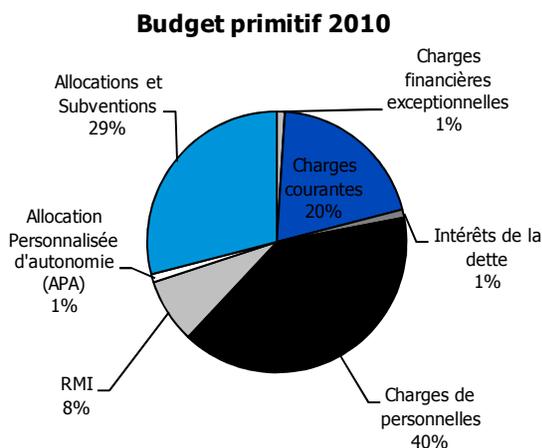
En 2009, les dépenses totales inscrites au budget primitif s'élèvent à 121,94 millions € dont 83,8 millions € en fonctionnement. C'est le premier budget de la collectivité dans le cadre de ses nouvelles compétences, celui-ci est considéré comme un budget de transition.

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2009 étaient réparties par fonction de la manière suivante : la santé et l'action sociale (15 millions €), le développement économique (10 millions €), l'enseignement (9,3 millions €), le sport, la culture et les loisirs (6,5 millions €), l'environnement (5,1 millions €), la formation professionnelle (2,1 millions €),

l'aménagement urbain (1,5 millions €). Le budget supplémentaire, voté le 25 juin 2009, était modeste et a eu un impact non significatif sur le budget primitif.

Le budget primitif de 2010 s'élève à 141,5 millions € dont 63,5 millions € en fonctionnement. S'il est équilibré, le budget 2010 est néanmoins marqué par des contraintes financières importantes en lien avec la crise mais également avec le nouveau statut de la collectivité et son autonomie fiscale.

Les charges de fonctionnement sont en baisse de 25 % et représentent 61 % du budget total contre 70 % en 2009. Dans le détail, les charges de personnel qui s'élèvent à 25,5 millions € (contre 22,4 millions € en 2009) augmentent dans la même proportion que la moyenne des départements français. Les charges à caractère général (électricité, transport scolaire, gestion des ordures ménagères...) affichent une baisse de 18 % et représentent moins de 13 millions €. La formation professionnelle s'élève à 1,54 millions €. Le RMI représente 4,75 millions € contre 5,20 millions € en 2009. Avec 18,4 millions €, les allocations sont en baisse par rapport à 2009 (36,9 millions €) et ne représentent plus que 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. La charge des intérêts de la dette (0,65 millions €) est également en diminution en raison de l'absence d'emprunt à long terme depuis 2007. En outre, l'éducation et la jeunesse demeurent prioritaires. Les infrastructures et l'environnement bénéficient de 24 % des crédits.



Source : Collectivité de Saint-Martin

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 88,4 millions €. Ces dernières sont jugées encore trop faibles.

Les dépenses d'investissement, considérées comme l'un des principaux moteurs du développement économique de la collectivité, augmentent de 14,5 % par rapport à 2009 pour s'établir à 39,12 millions €. Les recettes réelles d'investissement qui représentent 38 millions € en 2010 enregistrent également une hausse sur un an (+31 %).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

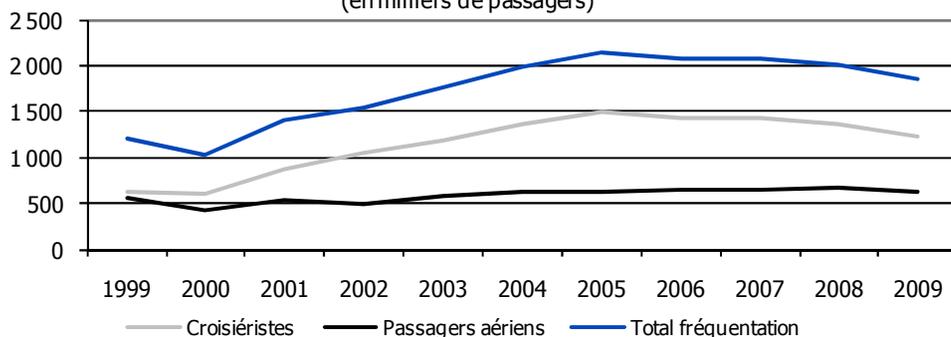
Section 1

Le tourisme

Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités, dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2008 4,2 % des établissements installés dans la partie française de l'île et 1 674 salariés, soit 25 % des effectifs salariés¹ recensés par l'ASSEDIC.

L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. En 2009, le nombre de touristes comptabilisés s'élève à 1 861 605 personnes, dont les deux tiers sont des croisiéristes. Par rapport à 2008, le trafic de passagers a diminué de 7,8 %, ramenant la fréquentation touristique quatre ans en arrière, en dessous de la barre des 2 millions de passagers. Ces chiffres reflètent essentiellement l'évolution du trafic dans la partie néerlandaise de l'île, dont le poids représente 89 % du trafic total de passagers. En revanche, du côté français, le nombre de visiteurs continue de progresser, avec un taux de croissance annuel positif de +4,5 % en 2009 après +7,6 % en 2008.

Evolution de la fréquentation de l'île
(en milliers de passagers)



Sources: Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

Sur une période de 10 ans, la fréquentation touristique de l'île (partie française et hollandaise) a connu une évolution inégale. A l'exception des années 1999 et 2000 où Saint-Martin a été affecté par le passage des cyclones Lenny, José et Debby, la fréquentation touristique n'a cessé de progresser de 1997 à 2005 (+ 3,3 % en moyenne annuelle).

Depuis l'année 2005, la fréquentation a diminué de manière progressive, de sorte que l'île a vu son nombre de visiteurs chuter de 12,8 %, avec une baisse significative pour la seule année 2009 de 7,8 % après -3,2 % en 2008. Le secteur touristique du côté néerlandais a en effet pâti, dès 2008, de la dégradation de la conjoncture économique enregistrée aux Etats-Unis.

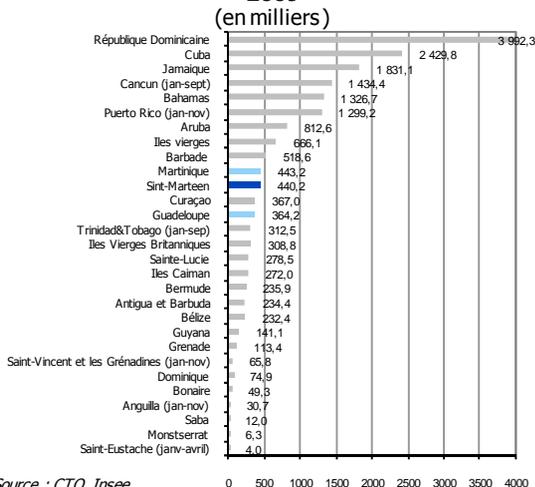
¹ Contre 8,5 % à la Guadeloupe et 32,2 % à Saint-Barthélemy (source : ASSEDIC)

Si le développement d'un tourisme haut de gamme (par opposition au tourisme de masse de la partie néerlandaise) constitue l'un des axes de développement majeur de la nouvelle collectivité, Saint-Martin reste très dépendante des arrivées des touristes nord-américains en partie néerlandaise.

En 2009, Sint-Marteen était classé au 10ème rang des destinations touristiques dans l'espace caribéen, selon les estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO). Sur un total de 17,9 millions de touristes ayant séjourné dans la Caraïbe, elle a attiré près de 3 % de visiteurs juste après la Barbade et la Martinique.

Comparativement, les deux premières destinations touristiques, la République Dominicaine et Cuba, concentrent 37,2 % des touristes de la zone avec 3,2 millions de visiteurs en 2009.

Nombre de touristes dans la Caraïbe en 2009
(en milliers)



Source : CTO, Insee

D'après l'INSEE¹, en 2006, l'emploi touristique global atteint des records dans les Îles du Nord. Près de 31 % des emplois salariés seraient liés au tourisme, soit près de 3 900 emplois. Saint-Barthélemy se démarque nettement avec près de 37 % d'emplois touristiques, soit 1 700 emplois (contre 28 % à Saint-Martin). À l'image de la Guadeloupe continentale, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont les deux plus gros employeurs. Avec 39 % des emplois touristiques (600 emplois à Saint-Barthélemy et 900 à Saint-Martin), l'hôtellerie devance largement la restauration qui occupe 27 % des emplois salariés touristiques (385 emplois à Saint-Barthélemy et 650 à Saint-Martin). Au total, ces deux secteurs occupent deux tiers des emplois touristiques dans les Îles du Nord. Parmi les activités autres que l'hôtellerie et la restauration, le commerce non alimentaire, composé notamment de produits pharmaceutiques et d'habillements, comptabilise 15 % des emplois touristiques (600 emplois salariés touristiques).

1. Les activités de croisière et de plaisance

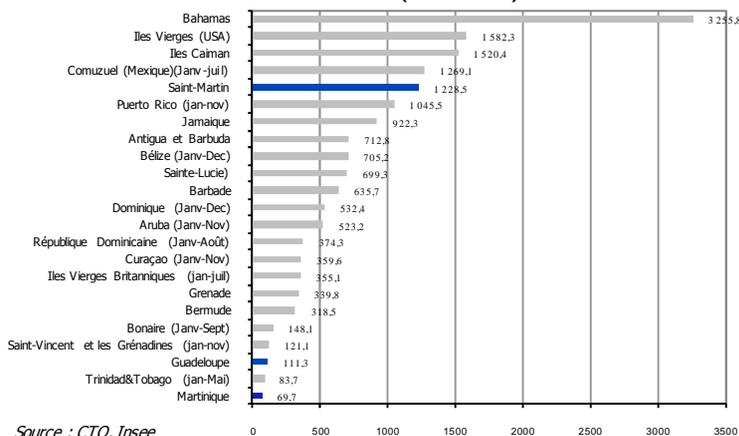
1.1 LA CROISIERE

L'île de Saint-Martin reste l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde et accueille depuis 2002 plus d'un million de passagers par an. En 2009, l'île capte 7 % des croisiéristes ayant navigué dans la zone Caraïbe selon les estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO). La destination est avant tout un marché d'hiver pour les Américains et les Européens. Ainsi, les Nord-Américains représentent 61 % de la clientèle (dont 89 % d'Américain). 21 % sont des Européens dont 63 % de Français².

¹L'emploi et la formation liés au tourisme en Guadeloupe, AntianeÉchos n°12, mars 2009

²« Le tourisme Outre-Mer, diagnostic et stratégie pour agir », ATOUT FRANCE

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbe (en milliers)



Sint-Maarten, qui abrite à Philipsburg le seul port en eau profonde de l'île, a fortement développé son activité de croisière depuis la mise en service, en 2000, d'un quai dédié pouvant accueillir simultanément jusqu'à quatre paquebots. En 2008, la capacité d'accueil a encore été renforcée par la construction d'un nouveau quai permettant aux navires de la Royal Caribbean de génération Genesis (environ 6 000 passagers, soit les plus grands paquebots du monde) d'accoster en partie néerlandaise.

Le port de Marigot, en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers).

Entre 2001 et 2007, le nombre de croisiéristes accostant à Sint-Maarten a augmenté en moyenne de 13,5 % par an. Ce développement s'est fait au détriment de la partie française qui a vu chuter le nombre de passagers débarqués (5,1 % en moyenne annuelle).

Depuis 2008, la tendance s'est inversée et s'est révélée favorable pour la partie française. Le nombre de croisiéristes faisant escale à Marigot a en effet enregistré deux augmentations successives, +7,6 % en 2008 et +46 % en 2009. Pour autant, leur poids reste très marginal (1,1 %) dans le trafic total en 2009 et ne permet pas de compenser le récent repli en partie néerlandaise (-5,4 % en 2008 ; -9,7 % en 2009). Au total, 1 228 529 croisiéristes ont été accueillis en 2009, soit une baisse de 9,3 % par rapport à 2008 (-5,3 % entre 2008 et 2007).

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (nombre d'entrées)

	2005	2006	2007	2008	2009	var. 09/08
Partie française						
- Paquebots	67	63	56	52	66	26,9%
- Passagers	8 144	8 843	8 500	9 146	13 383	46,3%
Partie néerlandaise						
- Paquebots	641	609	614	518	500	-3,5%
- Passagers	1 488 461	1 421 645	1 421 906	1 345 812	1 215 146	-9,7%
Ensemble						
- Paquebots	708	672	670	570	566	-0,7%
- Passagers	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	1 228 529	-9,3%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

L'arrivée d'un nouveau bateau, le *Azamara Journey* explique le record de fréquentation au port de Marigot en 2009. Celui-ci peut accueillir jusqu'à 694 passagers, alors que le nombre de passagers habituellement débarqués par les bateaux faisant escale est en moyenne de 150 personnes. On peut relever l'arrivée en décembre 2009 du *Wind Spirit* (148 passagers), de la compagnie *Windstar Cruises*, qui opère en croisière basée et dont l'activité devrait impacter à la hausse le trafic de croisière en 2010.

1.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguille et de Saint-Barthélemy, les points de mouillage sont nombreux, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerce en dollars, usage de la langue anglaise...).

L'offre nautique y est très développée avec 23 loueurs de bateaux exerçant dans les nombreuses marinas réparties de façon homogène tout autour de l'île.

Marinas de Saint-Martin et Sint Marteen

Saint-Martin	Places	Sint-Maarten	Places
Marina Fort Louis	200	Bobby's Marina	141
Port Lonvilliers	150	Simpson Yatch Club	132
Captain Oliver	160	Princess Yatch Club	56
Port de Plaisance de Marigot	150	Doch Maarten Great Bay Marina	42
Marina Port La Royale	120	Palapa Marina	22
		Lagoon Marina	4
Total	780	Total	397

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île. Elle dispose de 200 places, dont 140 pour les yachts de 8 à 20 mètres, 40 pour les yachts de plus de 20 mètres et 14 pour les yachts d'une dimension supérieure à 25 mètres, qui lui permettent d'accueillir une clientèle composée d'un tiers de navires locaux, d'un tiers de navires de passage et d'un tiers de navires faisant escale pour entretien et carénage. Depuis 2005, la fréquentation de la marina a crû de 30 % chaque année. L'année 2008 témoigne toutefois d'un léger ralentissement de cette croissance, qui s'est établie à +20 %. Cette progression soutenue est le fruit d'investissements permettant un accueil satisfaisant des yachts. La marina bénéficie en outre de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, qui imposent des taxes élevées.

Cette progression rapide de la fréquentation a entraîné la saturation de la marina de Fort Louis. Dans le cadre du projet de réaménagement du front de mer, celle-ci devrait faire l'objet d'un agrandissement de sa capacité d'accueil par la mise en œuvre d'un projet de construction d'un quai de 400 mètres permettant l'arrivée de plus grands navires.

2. L'activité hôtelière

2.1 LE PARC HOTELIER

L'île de Saint-Martin est connue pour ses établissements haut de gamme qui côtoient de petits hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de financement en défiscalisation. Le nombre de chambres y est ainsi passé de 500, avant 1986, à environ 4 000 en 1996.

Avec les passages des cyclones Lenny (1999), Debby (2000) et les événements du 11 septembre, la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement touchée. La perte de rentabilité des établissements hôteliers a conduit à la mutation du parc sous forme de « meublés touristiques » ou de locations privées pour aboutir en 2009 à une réduction de l'offre hôtelière de 42 % par rapport à 1996.

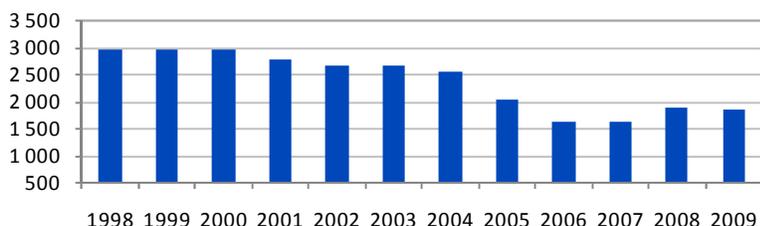
Au 31 décembre 2009, Saint-Martin comptait 32 établissements (56 % des hôtels étant des 3 étoiles et 32 % des 4 étoiles¹). Par rapport à 2008, la capacité hôtelière s'est réduite de 2,9 % pour s'établir à 1 839 chambres.

Parc hôtelier de Saint-Martin (partie française)	Hôtels					Var 09/08	Chambres					nombre Var 09/08
	2005	2006	2007	2008	2009		2005	2006	2007	2008	2009	
4 étoiles et luxe	12	11	11	11	11	0,0%	1182	937	937	1187	1001	-15,7%
3 étoiles	22	19	19	19	17	-10,5%	805	651	658	658	759	15,3%
1 et 2 étoiles, et non classés	4	4	4	4	4	0,0%	48	48	48	48	79	64,6%
Total	38	34	34	34	32	-5,9%	2035	1636	1643	1893	1839	-2,9%

Source : AHSM

Au cours de l'année 2009, deux structures hôtelières ont ouvert, le Cosy à Marigot disposant de 16 chambres et l'Orient Bay à Cul-de-Sac qui comprend 29 studios et 30 villas jumelées. Le parc hôtelier devrait s'agrandir à moyen terme, des demandes de permis de construire auraient en effet été déposées pour des projets de construction d'envergure sur deux sites (Happy Bay et la Belle Créole).

Evolution de l'offre de chambres dans l'hôtellerie



Source : AHSM

¹ Un projet de reclassification des hôtels est à l'étude par l'Office du Tourisme et l'AHSM.

Le parc hôtelier de Saint-Martin est considéré comme vieillissant. En octobre 2007, la Direction régionale du tourisme (DRT) de la Guadeloupe estimait à 800 chambres les besoins en rénovation pour Saint-Martin. Cependant, seules 313 chambres ont été rénovées entre 2000 et 2009. La dernière rénovation concernait un hôtel de luxe, le Radisson (250 chambres) qui a réouvert en 2008 après deux ans de fermeture. Dans le cadre de la rénovation des hôtels, un million d'euros a été inscrit au budget du Pôle développement économique de la Collectivité. Il concernera également la rénovation des guest-houses de l'île.

Les autres formes d'hébergement

L'office du tourisme dénombre à Saint-Martin 19 guest-houses, totalisant environ 192 chambres, et près de 100 villas, soit environ 400 chambres. Sont également en location 270 anciennes chambres hôtelières transformées en « meublés touristiques ». Ces chiffres sont stables par rapport à 2007.

2.2 FREQUENTATION HOTELIERE ET SITUATION ECONOMIQUE

Avec le repli de la fréquentation touristique en 2009, l'activité des hôtels s'est de nouveau contractée. Le taux d'occupation des hôtels s'est établi à 49,9 %, soit 6,3 points de moins qu'en 2008, et en dessous de 60 %, considéré comme le seuil de rentabilité des établissements hôteliers. Les professionnels du secteur, regroupés au sein de l'association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM), ont par ailleurs enregistré sur la même période un repli de 3,8 % du nombre de nuitées. Dans ce contexte, la rentabilité des hôtels reste délicate, en raison des évolutions euros/dollars, et d'une baisse de 15 % du prix moyen de la nuitée consentie par les hôteliers en réaction à la crise.

Fréquentation hôtelière

	2005	2006	2007	2008	2009	var. 09/08
Taux d'occupation	52,9%	60,1%	60,1%	56,2%	49,9%	-6,3 pts
Nombre de nuitées	334 000	331 000	337 000	315 000	303 000	-3,8%

Source : AHSM

3. Perspectives

La saison touristique 2009 prolonge la tendance baissière observée dès 2008, avec une diminution de la fréquentation globale de l'île. L'atonie du marché américain et le taux de change €/USD défavorable ont continué de peser négativement sur les activités de l'île.

Néanmoins, selon le sentiment des professionnels, la saison touristique 2008/2009 a été moins mauvaise qu'escomptée, et la partie française a mieux résisté que la partie hollandaise, notamment grâce à un phénomène de report des touristes ayant évité les Antilles suite au conflit social.

L'activité de plaisance et de croisière dans la partie française de Saint-Martin maintient un rythme de croissance positif alors que le secteur de l'hôtellerie fait état de pertes financières significatives (-30 % de recettes au premier trimestre 2009¹).

Pour l'année 2009, le budget de l'office du tourisme s'est élevé à 3,2 millions €, en hausse de 14 % par rapport à 2008. Le budget prévisionnel 2010 est en baisse et devrait s'établir à 2,5 millions €.

L'année 2009 a également été marquée par les premières assises Territoriales du Tourisme de Saint-Martin qui ont réuni en octobre les différents acteurs locaux du secteur en présence du Président de la Collectivité. Le résultat de ce processus a conduit au Schéma d'aménagement et de développement touristique pour la période 2010-2015. L'une des priorités du schéma est la mise en valeur d'une identité, faite d'un mélange de « french touch » et de « créolité caribéenne » et le positionnement dans le tourisme haut de gamme.

Par ailleurs, par arrêté du 14 décembre 2009, de nouvelles dispositions ont été prises pour le tourisme. Dans l'objectif de faciliter la diversification en termes de marchés émetteurs et d'attirer directement les touristes vers la partie française de l'île, l'arrêté assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe.

¹ « Le tourisme Outre-Mer, diagnostic et stratégie pour agir », ATOUT FRANCE

Section 2

Les transports

Les plus grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île sont installées dans la partie néerlandaise. Bien que la partie française soit dotée d'infrastructures maritimes et aériennes, la plupart des visiteurs et des marchandises transitent par Sint-Maarten. Les transports intérieurs restent pour leur part désorganisés, malgré un début de coopération entre les deux parties de l'île et la réglementation récente des chauffeurs de taxis et de bus collectifs.

1. Les activités portuaires

L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie néerlandaise. Coté français, le port de Galisbay est affecté au trafic de marchandises, et le port de Marigot à celui des passagers. A Sint-Maarten, le port d'Oyster Pond est pour l'essentiel consacré au trafic de passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est la propriété du département de la Guadeloupe. En 1983, sa gestion a été concédée à une régie municipale de Saint-Martin pour une période de trente deux ans. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis en septembre 1995 qui avait endommagé la structure. Depuis 2004, les importateurs font débarquer leurs marchandises en partie néerlandaise, où la zone de frêt est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde.

Après avoir diminué en 2008, le nombre de navires ayant accosté au port de Galisbay est de nouveau en hausse en 2009 (+5 % de plus qu'en 2008). Le volume de marchandises débarquées et traitées par les services du port s'établit ainsi à 144 667 tonnes de marchandises en entrées, et 29 223 tonnes en sorties.

L'année 2009 est marquée par une forte contraction des importations de matériaux de construction. Les entrées de marchandises (hors transbordement et réexpédition) ont chuté de 24,3 % après une année 2008 déjà en net repli (-21,6 %). En revanche, les importations de carburants qui représentent 41,2 % des entrées de marchandises s'inscrivent en hausse de 1,1 %.

Les activités de transbordement et de réexpédition de la partie française de l'île sont pénalisées par l'existence d'infrastructures de plus grande envergure dans la partie néerlandaise. Le transbordement et la réexpédition, qui représentaient en 2004, 48,7 % du trafic total de marchandises en partie française, ne concentraient plus que 16,2 % des échanges en 2009. Cette baisse tient principalement à la quasi-disparition, entre 2004 et 2006, des expéditions de matériaux de construction vers les îles voisines (Anguilla et Saint-Barthélemy notamment), lesquelles représentaient en 2004 plus des trois quarts de l'activité de transbordement. En 2009, ces expéditions ont reculé de 12 %.

La diminution des importations au port de Galisbay s'est répercutée sur les expéditions du Port Autonome de Guadeloupe vers Saint-Martin, qui chutent de 32,6 %. En 2009, les échanges avec la Guadeloupe représentaient 20,3 % de l'ensemble du trafic de marchandises de Saint-Martin. Les échanges entre les deux îles sont plus équilibrés : 58 % sont des importations vers Saint-Martin contre 72 % en 2008.

Evolution du trafic de fret maritime du port de Galisbay (hors conteneurs vides)

	2005	2006	2007	2008	2009	var 09/08
Entrées nettes de marchandises	106 007	175 165	176 262	138 239	118 166	-14,5%
Produits alimentaires	3 577	5 403	3 315	3 315	3 739	12,8%
Marchandises de construction	30 965	109 631	116 392	73 926	55 975	-24,3%
Véhicules de transports et engins	1 017	651	1 253	711	1 075	51,2%
Carburants	58 099	55 044	49 682	55 547	56 151	1,1%
Divers	12 349	4 436	5 620	4 740	1 226	-74,1%
<i>dont conteneurisées</i>	<i>28 601</i>	<i>13 053</i>	<i>17 868</i>	<i>27 971</i>	<i>14 578</i>	<i>-47,9%</i>
Transbordement et réexpéditions	44 158	23 846	30 144	25 927	22 902	-11,7%
Produits alimentaires	1 297	2 334	3 353	3 380	2 723	-19,4%
Marchandises de construction	26 564	1 171	4 307	4 354	2 556	-41,3%
Carburants	790	1 815	2 336	1 340	1 967	46,8%
Divers	15 507	18 526	20 148	16 853	15 656	-7,1%

Source : Port de Galisbay

Echanges de marchandises avec le Port Autonome de Guadeloupe

	2005	2006	2007	2008	2009	en tonnes var 09/08
Total entrées à Saint-Martin	20 936	35 850	32 128	24 588	16 570	-32,6%
Partie française	7 773	15 908	13 297	8 395	5 004	-40,4%
Partie néerlandaise	13 163	19 942	18 539	16 193	11 566	-28,6%
Total sorties de Saint-Martin	8 139	5 974	6 546	9 613	12 073	25,6%
Partie française	1 322	1 077	1 436	1 003	1 310	30,6%
Partie néerlandaise	6 817	4 897	5 110	8 610	10 763	25,0%
Trafic total	29 075	41 824	38 674	34 201	28 643	-16,3%

Source : Port Autonome de Guadeloupe

1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

1.2.1 La croisière

Pour la quatrième année consécutive, l'activité de croisière se replie, l'année 2009 affichant le déficit de passagers le plus élevé (-9,3 % ; -126 429 personnes). Compte tenu de l'arrivée massive des touristes à Philipsburg, qui concentre 98,9 % des 1 228 529 croisiéristes recensés, les chiffres relevés reflètent essentiellement l'activité de croisière de la partie néerlandaise de l'île et masque la bonne tenue de l'activité de croisière dans la partie française. En effet, à Marigot, l'évolution du trafic de passagers de croisière a été très dynamique (+46,3 %), avec 13 383 croisiéristes accueillis au cours de l'année 2009, en lien avec l'arrivée du *Azamara Journey*, navire de 694 passagers.



Sources : Office du tourisme de Saint-Martin

1.2.2 Le trafic inter-île

En 2009, le trafic maritime au départ de Marigot et à destination de Saint-Barthélemy progresse de 17,8 % (+2 963 passagers). En effet, la principale compagnie qui assurait le trafic maritime entre Saint-Barthélemy et Oyster Pond ayant interrompu son service durant quelques mois au premier semestre 2009, le report du trafic de passagers a bénéficié à la société *Voyager* qui assure la liaison Gustavia – Marigot¹.

La baisse du trafic vers l'île d'Anguilla s'accroît (-16,8 % en 2009 après - 9,0 % en 2008), la destination concentrant 87 % du flux de passagers. Le repli de la fréquentation touristique globale a impacté à la baisse le nombre d'excursionnistes vers l'île d'Anguilla, qui n'a été desservie par des navettes au départ de Marigot que toutes les 45 minutes contre 30 minutes précédemment. De plus, un service de petites vedettes au départ de Simpson Bay en partie hollandaise a capté une partie de la clientèle.

Trafic passagers au départ du port de Marigot

	2005	2006	2007	2008	2009	var 09/08
Saint-Barthélemy	16 793	15 992	24 036	16 654	19 617	17,8%
Anguille	152 514	155 007	166 813	151 803	126 307	-16,8%
Total	169 307	170 999	190 849	168 457	145 924	-13,4%

Source : Régie municipale du port

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

En 2009, le port de Galisbay a fait l'objet de travaux d'amélioration pour un budget de 500 000 €. L'accueil des navires a en particulier été amélioré grâce à la réfection du quai, pour un montant de 260 000 €.

Le port a également favorisé, via un contrat de concession avec la société SOFRISM – FRIGODOM, l'installation d'une plateforme frigorifique de 3 000 m² dans son enceinte. Démarrés dans le courant du mois de mai 2009, les travaux se sont achevés fin 2009. Cet investissement assure aux commerces locaux des espaces frigorifiques qui faisaient souvent défaut à Saint-Martin, et permet une réelle continuité dans la chaîne du froid.

¹ La plupart des liaisons entre les deux îles, organisées par la compagnie Voyager, suivent le trajet Marigot – Oyster Pond – Gustavia. Le village d'Oyster Pond, à mi-chemin (en temps) entre Marigot et Gustavia, présente l'avantage de se trouver géographiquement proche de Philipsburg.

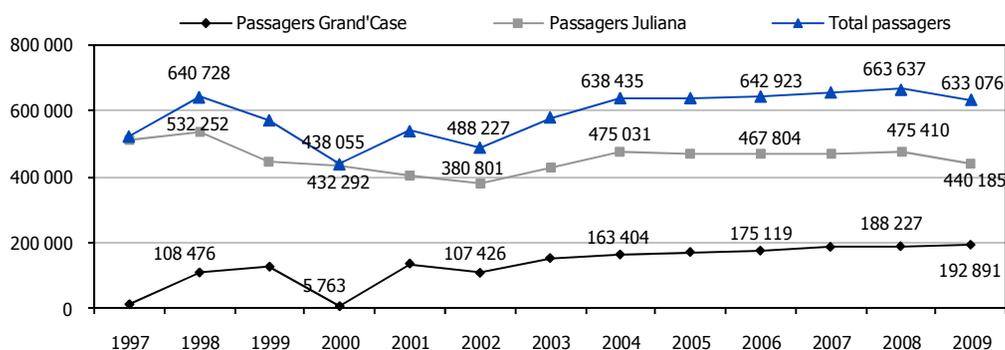
Enfin, parmi les projets d'envergure, on peut citer celui de la phase 3 de l'extension du port, qui mobiliserait 30 à 35 millions d'euros à l'horizon 2011. Ce projet vise à accroître de plus de 50 000 m² la zone de terre-plein, à construire 300 mètres linéaires de quai supplémentaires, et à faire passer le tirant d'eau de 6 m à 10 m pour accueillir des navires de plus grande capacité.

2. Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand'Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs.

En 2009, 633 076 visiteurs¹ ont débarqué sur l'île. Parmi eux, 69,5 % ont atterri en partie néerlandaise. La fréquentation de l'île a diminué de 4,6 %, impactée par la baisse du trafic à l'aéroport Princess Juliana de 7,4 % (-35 225 visiteurs) alors qu'il progresse de 2,5 % à l'aéroport de Grand'Case (+ 4 664 visiteurs).

Evolution du nombre de visiteurs à Saint-Martin



Sources : aéroports de Grand'Case et de Juliana

2.1 AEROPORT JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par plusieurs transporteurs internationaux dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, US Airways), caribéens (LIAT, Winair) et européens (Air France-KLM, Air Caraïbes).

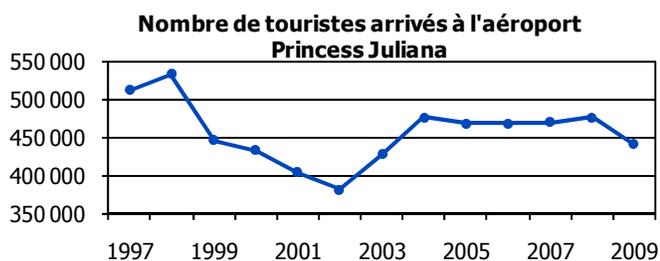
Dans les années 90, l'activité de l'aéroport a connu un essor important lié au développement touristique de l'île. Son activité s'est sensiblement réduite en 1999 et 2000 consécutivement au passage des cyclones Lenny, José et Debby. En dix ans, le nombre de visiteurs arrivés à Princess Juliana a augmenté de 6,8 %, soit 30 486 passagers en plus.

¹ Sources : St. Marteen Tourist Bureau », Carribean Tourism Organization (CTO)

L'aéroport est désormais en mesure d'accueillir plus de passagers, avec l'inauguration, le 10 novembre 2006, de son nouveau terminal qui aura coûté environ 90 millions USD. Cette infrastructure récente dotée de quatre passerelles fixes est en effet prévue pour l'accueil de 2,5 millions de passagers¹ par an, soit un million de plus qu'en 2006 et une capacité supérieure de 50 % aux flux actuels, de l'ordre de 1,7 millions de passagers.

La mise en exploitation en 2006 du nouvel aéroport n'a pas eu d'impact notable sur l'activité de transport de passagers, affectée par la dégradation de la conjoncture économique aux Etats-Unis.

Avec 440 185 visiteurs arrivés en 2009, le trafic a diminué de 7,4 % impacté par la crise du tourisme qui avait été encore peu ressentie en 2008 (+1,3 % de touristes).



Source : Aéroport Princess Juliana

Tous les pays émetteurs ont été impactés par la réduction du trafic. Le nombre de touristes en provenance des pays d'Amérique du Nord affiche une baisse de 6,8 % en 2009 mais demeure prépondérant (54,3 % de la clientèle totale). Le bilan est particulièrement défavorable pour le marché caribéen dont le trafic est de nouveau en baisse (-18,9 % de visiteurs en 2009 après -11,5 % en 2008). Il ne concentre plus que 5,7 % de la clientèle totale (8,6 % quatre ans plus tôt). Le marché canadien a également souffert de la baisse globale du trafic aérien avec une baisse de 5,2 % par rapport à 2008. Seuls les réseaux Europe et France enregistrent une diminution modérée, de l'ordre de -1,5 %.

L'actualité a été marquée par ailleurs par l'ouverture le 12 décembre 2009 par la compagnie Air Caraïbe d'une liaison Paris/Saint-Martin/Port-au-Prince/Paris.

Origine des visiteurs arrivés à l'aéroport de Juliana

	2005	2006	2007	2008	2009	répartition en 2009	nombre variation 09/08
Etats-Unis	246 858	246 064	253 831	257 912	240 431	54,6%	-6,8%
Canada	34 506	30 646	32 350	34 055	32 277	7,3%	-5,2%
Amérique du Sud	10 051	12 706	14 020	12 844	11 685	2,7%	-9,0%
France	60 524	63 475	61 110	67 209	66 177	15,0%	-1,5%
Pays Bas	15 441	15 842	16 889	18 282	15 216	3,5%	-16,8%
Autres pays européen	17 856	17 741	18 366	17 222	16 948	3,9%	-1,6%
Caraïbe	40 426	39 034	35 209	31 152	25 266	5,7%	-18,9%
Divers	42 199	42 296	37 632	36 734	32 185	7,3%	-12,4%
Total	467 861	467 804	469 407	475 410	440 185	100,0%	-7,4%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

¹ Départs + arrivées + transit

2.2 AEROPORT DE GRAND'CASE

L'aéroport de Grand-Case, propriété du Département de la Guadeloupe, est géré depuis le 17 février 2006 par la Collectivité ; il a été agrandi et rénové en 2004 mais reste plus modeste en termes de structures et de trafic que celui de Juliana. Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand Case est intégré à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international.

Les trois principales compagnies desservant l'aéroport de Grand-Case et assurant près de 99 % du trafic total de passagers sont Air Caraïbes (52 %), Air Antilles Express (39 %) et dans une moindre mesure, Saint-Barth Commuter (10 %). Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines. Même si les mouvements d'avions privés représentent 32,3 % du trafic en 2009, le transport de passagers privés reste marginal (1 % du trafic passagers).

En 2009, l'aéroport de Grand-Case a accueilli 192 891 passagers. Le trafic poursuit sa progression : +2,5 % en 2009 par rapport à l'année précédente (+1,1 % en 2008).

Evolution du trafic de l'aéroport de Grand-Case (arrivées et départs)

	2005	2006	2007	2008	2009	variation 09/08
Mouvements d'avions commerciaux	3 918	4 116	4 206	4 184	4 031	-3,7%
Mouvements d'avions privés	1 171	2 237	2 801	2 983	1 924	-35,5%
Total mouvements d'avions	5 089	6 353	7 007	7 167	5 955	-16,9%
Passagers de lignes commerciales	168 423	172 406	182 508	184 307	190 595	3,4%
Passagers d'avions privés	2 150	2 713	3 728	3 920	2 296	-41,4%
Total passagers	170 573	175 119	186 236	188 227	192 891	2,5%
Fret (tonnes)	215	216	266	172	117	-32,1%
Poste (tonnes)	119	93	106	150	195	30,2%

Source : Aéroport de Grand-Case

En 2009, environ 500 000 euros ont été consacrés à la construction d'un parking de 75 places dédié aux loueurs, l'extension du parking des usagers de l'aéroport et la clôture de la zone aéroportuaire.

Un changement du mode d'exploitation de l'aéroport de Grand'Case est prévu au 1er janvier 2011, via une Délégation de Service Publique (DSP) dont l'opérateur sera choisi au quatrième trimestre 2010. La jeune Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) est candidate, en association avec des opérateurs privés spécialisés. L'important projet d'extension de la piste de la l'aéroport souhaité par la collectivité, sera porté par le nouveau délégataire, à l'horizon 2011/2012.

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

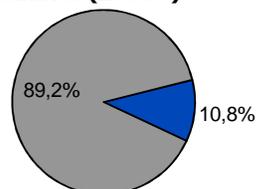
1. Présentation du secteur

La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise.

Le secteur, qui concentre 9,9 % de l'ensemble des entreprises de l'île, est caractérisé par la prédominance de petites structures, 79,9 % des entreprises n'employant en effet aucun salarié.

En 2008, le BTP employait un peu plus de 700 salariés, soit 10,8 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC. D'après le recensement de la population en 2007, 1 200 personnes travaillaient dans ce secteur.

Poids du secteur dans les effectifs salariés (2008*)



* Données Provisoires
Source : ASSEDIC

2. Activité du BTP en 2009

Le suivi de l'activité du secteur du BTP à Saint-Martin est rendu difficile du fait de l'absence de certaines statistiques, comme celles relatives aux ventes de ciment du côté hollandais.

Selon les professionnels du secteur de l'immobilier, la partie néerlandaise de l'île aurait mieux résisté à la crise que la partie française, qui n'a enregistré aucune construction d'envergure depuis la livraison en 2008 d'un complexe hôtelier rénové, le Radison. La forte baisse du nombre de permis de construire délivrés par la collectivité en 2009 (-23,6 %) corrobore cette tendance. Dans la partie néerlandaise de l'île, la situation du secteur immobilier s'est moins détériorée. Même si les appartements se vendent moins bien que par le passé, les projets de construction continuent d'émerger. On note l'ouverture en novembre 2009 sur le site de Porto Cupecoy, d'un grand complexe de luxe doté d'une marina.

Permis de construire						nombre
	2005	2006	2007	2008	2009	var 09/08
Demandes enregistrées	192	176	146	142	130	-8,5%
Permis accordés	132	135	137	127	97	-23,6%

Source : Collectivité de Saint-Martin

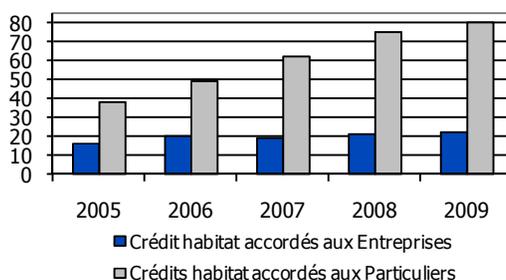
L'aménagement du territoire restant l'une de ses priorités, en 2009, la Collectivité de Saint-Martin a continué d'investir, notamment, dans des travaux de rénovation et de construction ainsi que dans la réfection de certaines routes départementales. Le schéma directeur routier a été réalisé en 2008 et est en cours de validation. La Collectivité a lancé un appel d'offre pour la production du plan local d'urbanisme (PLU) en 2009. Ce document remplacera l'actuel plan d'occupation des sols (POS) et permettra de planifier l'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Les principaux travaux en 2009 ont concerné le renouvellement des canalisations d'eau potable à Grand-Case ; la construction à Marigot d'une cantine commune au lycée et au collège des Iles du Nord ; l'aménagement de trois nouvelles voies à Quartier d'Orléans ; la réhabilitation du rond-point de l'office du tourisme et la réfection du pont de Sandy Ground ainsi que des trottoirs à Marigot. Trois écoles ont été construites sur deux sites (deux groupes scolaires livrés à Sandy Ground, un à Morne Relly).

Les projets relatifs à 2010 concernent la création d'une station d'épuration à Oyster Pond et la construction de deux réservoirs d'eau potable de 1 000 m³ permettant la desserte des quartiers d'Oyster Pond et du quartier d'Orléans. Ce chantier d'un coût de 4,5 M€ est financé par la collectivité (500 000 €), ainsi que par l'Etat et l'Europe (4 M€).

Après une croissance à deux chiffres en 2008, la croissance des encours de crédits octroyés par les établissements de crédits locaux aux entreprises et aux ménages se replie respectivement à +2,5 % et +7,0 % en 2009.

Crédits à l'habitat (en M€)



Source : IEDOM

3. L'habitat

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2007, l'INSEE dénombrait 15 509 logements, soit 4 453 unités de plus en 8 ans. Les résidences principales constituent 83 % (12 932) de l'ensemble des logements alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels représentent 6 % du parc. Comme à la Guadeloupe, plus de 10 % des logements sont vacants contre 6,1 % en métropole.

Entre 1990 et 2007, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître (+32 % entre 1999 et le dernier recensement 2007) pour répondre aux besoins d'une population croissante et au phénomène de décohabitation. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires a poursuivi une progression accélérée, avec un triplement du parc de 202 logements à 597 en 2007. Près de 71 % des résidences principales possèdent entre 2 et 4 pièces. Cette proportion est encore plus forte lorsque le logement occupé est un appartement (76 %).

L'habitat à Saint-Martin

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	8 368	123	1 158	30	9 679
Recensement 1999	9 833	202	984	37	11 056
Recensement 2007	12 932	597	1 675	305	15 509
<i>Variations 2007/1999</i>	<i>31,5%</i>	<i>195,5%</i>	<i>70,2%</i>	<i>724,3%</i>	<i>40,3%</i>

Source : INSEE - Recensement de la population

En 2009, trois sociétés assuraient la gestion des 1 662 logements sociaux de Saint-Martin, la société d'économie mixte (SEMSAMAR) qui gère près de 63 % du parc locatif social, la société immobilière de la Guadeloupe (SIG ; 29 %) et la SIKOA-Société anonyme HLM (SA HLM ; 8 %). Elles interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre.

Section 4

L'énergie et l'eau

1. Energie

L'île de Saint-Martin est dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. A la différence de la Guadeloupe continentale où en 2009 près de 11,8 % de l'électricité est produite à partir d'énergies renouvelables, l'île de Saint-Martin ne compte que quelques chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques non connectés au réseau EDF.

L'île de Saint-Martin dispose de deux fournisseurs d'électricité : EDF en partie française et GEBE en partie néerlandaise.

En partie française, EDF fournit le réseau en énergie produite par une centrale thermique d'une puissance de 38 MW et une centrale Diesel de 14 MW, opérée par Energie de Saint-Martin (ESM), filiale d'EDF Energies Nouvelles.

Portée par la croissance démographique et, dans une moindre mesure, le développement économique, la consommation d'électricité de Saint-Martin a connu une progression régulière sur la moyenne période : + 37,6 % entre 2001 et 2007. En 2008, il est observé une baisse ponctuelle de la production électrique. Néanmoins, en 2009, par un phénomène de rattrapage, le niveau de production d'électricité atteint son plus haut niveau depuis le début des années 2000 avec une production de 188 326 MWh. La production d'électricité par EDF y a fortement contribué (+15 % par rapport à 2008), à l'inverse de la production d'énergie par ESM (-1,3 %). Par ailleurs, le nombre d'abonnés à EDF en 2009 est de 15 556.

En partie néerlandaise, le niveau de production par habitant est deux fois supérieur à celui de la partie française, signe du dynamisme de l'économie, lié à l'activité touristique.

Les réseaux électriques des parties française et néerlandaise ne sont pas interconnectés. Une ligne de secours permet des échanges d'énergie en cas de problème technique chez l'un des fournisseurs.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguille travaillent dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Ce projet d'interconnexion des réseaux, initialement prévu pour la fin 2007, est toujours à l'étude. Il pourrait notamment permettre de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Production d'électricité (en MWh)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Var 09/08 (en %)
Energie produite par EDF	72 322	73 751	76 016	83 835	75 983	87 352	15,0
Energie produite par ESM	87 957	95 458	97 135	96 829	102 317	100 974	-1,3
Partie française	160 278	169 209	173 151	180 664	178 300	188 326	5,6
Partie néerlandaise	283 500	304 000	nd	344 600	nd	nd	-

Sources : EDF & CBS

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit chronique d'eau dû à une faible pluviométrie et à la faiblesse des ressources naturelles en sources et nappes phréatiques. La partie française de l'île dispose d'une capacité de stockage de 16 100 m³ répartie entre quatre unités gérées par l'Etablissement d'Eau et d'Assainissement de Saint-Martin¹ (EEASM) devenu établissement public après le passage au statut de COM.

Saint-Martin dispose depuis 2006 de deux usines de production d'eau potable :

- une usine de dessalement d'eau de mer fonctionnant selon un procédé de distillation, gérée par l'EEASM. La Générale des Eaux assure la distribution au terme d'un contrat de délégation de service public avec l'EEASM, prenant effet le 1^{er} avril 2006 pour 14 ans ;
- une nouvelle usine produisant de l'eau potable selon le procédé d'osmose inverse, plus performante et économique, mise en service en septembre 2006. Le coût du mètre cube d'eau a ainsi pu être réduit d'un tiers, passant de 4,17 €/m³ à 2,71 €/m³.

Au cours de la période récente, le nombre d'abonnés a sensiblement progressé en raison de la transformation de nombreux hôtels en logements individuels. En 2008, le rythme de croissance est resté soutenu, avec une augmentation de 5,4 % du nombre de clients. En 2009, il est dénombré 13 207 abonnés, soit +3,3 % par rapport à 2008.

Consécutivement à la mise en service de la nouvelle unité de dessalement d'eau de mer en partie française, la partie néerlandaise de l'île, via l'exploitant GEBE, a signé un contrat d'approvisionnement en eau auprès de l'EEASM. Cependant, entre 2007 et 2008, le volume d'eau vendu à la partie néerlandaise est passé de 204 557 m³ à 3 938 m³, ce qui explique la diminution du volume d'eau total consommé en 2008. Le volume d'eau consommé en 2009 est de 1 045 045 m³. Ce dernier observe une légère baisse de 2,6 % ainsi que le prix moyen de l'eau de 0,6 %.

Caractéristiques du réseau Saint Martin

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	var 08/09
Nombre de clients	10 826	11 372	11 813	12 138	12 791	13 207	3,3%
Volume consommé (m ³)	1 051 323	1 052 681	1 028 639	1 213 751	1 072 912	1 045 045	-2,6%
Prix moyen			6,63	5,69	6,48	6,44	-0,6%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

¹ En remplacement d'UCDEM, Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer, suite aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Le taux de rendement technique du réseau de distribution, rapport entre le volume facturé et le volume produit, a été estimé en 2009 à 64 % (contre 68 % en 2008).

Certains quartiers de l'île, tels que Oyster Pond, font régulièrement face à un approvisionnement insuffisant en eau potable, notamment aux extrémités du réseau. Plusieurs projets ont été lancés en 2009 telle que l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable de Grand-Case qui devrait être opérationnel en 2010 et la création, d'ici 2011, de réservoirs d'eaux au Mont des Accords. Par ailleurs, une étude sur la réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Galisbay est en cours.

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre d'un contrat d'affermage renouvelable en 2012, la Collectivité a confié à la Générale des Eaux la gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales dont elle a la charge.

Les taux de raccordement respectifs des deux principales stations d'épuration de la Pointe des Canonnières et de Quartier d'Orléans s'établissent respectivement à 87 % et à 81 %. Une troisième station d'épuration, de capacité plus modeste, fonctionne en appoint des deux premières. La capacité totale des trois stations est de 17 900 EH¹. Elle est restée inchangée depuis 2008.

En octobre 2008, la station d'épuration de la Pointe des Canonnières, à laquelle est raccordée la partie occidentale de l'île, a été endommagée par le passage du cyclone Omar et fait l'objet, en 2009, de travaux de réhabilitation.

Compte tenu de l'insuffisance du réseau actuel², le réseau d'assainissement est en cours d'extension. Après avoir étudié les possibilités de construction d'une station d'épuration de grande dimension, l'idée a été abandonnée par la Collectivité et l'EEASM compte tenu des difficultés rencontrées. Les projets s'orientent désormais vers la construction d'un réseau de petites unités. L'EEASM a ainsi validé le schéma directeur qui prévoit la réhabilitation de la station d'épuration de Quartier d'Orléans et la construction de quatre nouvelles stations :

- deux unités de taille inférieure à 2 000 Eq/hab. La première d'entre elles devrait être construite dans le village d'Oyster Pond, ce qui permettrait de raccorder au réseau d'égouts 1 200 habitants pour un budget estimé à 7 millions €.
- deux unités de dimension plus importante (entre 5 000 et 8 000 Eq/hab.). Pour ces unités, les possibilités de regroupement en une unique station d'épuration de grande capacité est à l'étude.

En 2009, quatre études sur des petites unités des stations d'épuration ont été portées au stade de projet (à Oyster Pond, Cul-de-sac, Baie-Orientale et Mont Vernon) et vont faire l'objet de consultations d'entreprises en 2010.

Enfin, l'EEASM prévoit la création d'un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle de l'assainissement non-collectif, en particulier des petites stations d'épuration privées.

¹ Equivalent habitants

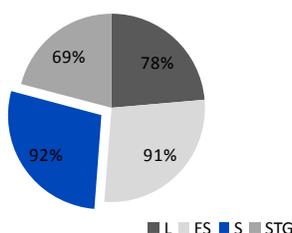
² Les habitants de Saint-Martin constatent de manière très fréquente des débordements d'égouts. En outre, fin novembre 2008, la Collectivité de Saint-Martin a été mise en demeure au sujet de la station d'épuration de Quartier d'Orléans, jugée trop petite pour le volume d'eaux usées qu'elle reçoit quotidiennement.

Section 5

L'éducation

En 2009, 80 % des 170 élèves qui se sont présentés au baccalauréat à Saint-Martin ont obtenu leur diplôme. Le lycée des Iles du Nord a obtenu un taux de réussite au bac supérieur de 1 point au taux attendu en référence académique et supérieur de 8 points au taux attendu en référence nationale. La part de bacheliers dans les séries S et STG a nettement augmenté (respectivement +4 points et +10 pts) par rapport à 2008. En revanche, la part de bacheliers dans la série L (78 %) a diminué de 10 points par rapport à 2008.

Taux de réussite au bac en 2009



Source : Académie de la Guadeloupe

1. Etablissements scolaires

Pour l'année scolaire 2009-2010, Saint-Martin présentait 20 établissements scolaires publics dont 16 appartenaient au premier degré. Saint-Martin souffre d'un manque d'infrastructures scolaires avec un nombre insuffisant d'écoles maternelles (qui ne peuvent plus accueillir tous les enfants) et primaires (dont certaines peuvent accueillir jusqu'à 500 élèves).

Nombre d'établissements scolaires du 1er et du 2nd degré pour l'année 2009-2010

Enseignement public	20	Enseignement privé	15
1er degré	16		
Préélémentaire	7	Préélémentaires	7
Elémentaire et élémentaire spécialisé	9	Groupes scolaires*	8
2nd degré	4		
Collège	3		
Lycées	1		

* Groupes scolaires pouvant regrouper le primaire au collège ou encore le primaire au lycée ou à la classe de seconde

Source : Rectorat de Guadeloupe

Le nombre d'établissements privés a quasiment doublé dans la collectivité. En effet, l'enseignement privé compte sept maternelles et huit groupes scolaires dont un collège-lycée (contre 8 établissements du 1er et du 2nd degré en 2008).

Ces établissements regroupaient 6,5 % des élèves scolarisés à Saint-Martin en 2008 (soit 571 élèves). L'inauguration des écoles élémentaires de Spring et de Sandy Ground à la rentrée scolaire 2009-2010 ainsi que les investissements dans l'enseignement¹ (près de 24 millions d'€ en 2009, contre 16,8 millions d'€ en 2008) marquent la volonté de la collectivité à améliorer son système éducatif. De plus, le projet de construction du second lycée de l'île devrait être lancé dès que les contraintes foncières auront été levées. Par la suite, le lycée polyvalent des îles du Nord devrait être réhabilité en un lycée général.

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2009-2010, la collectivité de Saint-Martin est dotée de 658 enseignants contre 626 en 2008, soit une hausse de 5,1 %. Sur un an, le nombre d'enseignants du premier et du second degré a respectivement augmenté de 5,9 % et 4,6 %. Dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, le corps enseignant est renforcé d'une « brigade » de remplacement constitué de 7 enseignants du 1^{er} degré et 28 enseignants du 2nd degré.

Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	28
Personnel 1er degré	268
Personnel 2nd degré	390
Personnel de direction et d'inspection	10
Personnel d'éducation et d'orientation	7
Ensemble	703

* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

A la rentrée scolaire 2009-2010, les établissements publics du premier et second degré ont accueilli respectivement 5 223 élèves (+3,8 % par rapport à l'année 2008-2009) et 3 732 élèves (-1,6 % sur la même période).

Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré

1er degré	08/09	09/10	Var n/n-1	2nd degré	08/09	09/10	Var n/n-1
Enseignement public	5 033	5 223	3,8%	Enseignement public	3 791	3 732	-1,6%
Préélémentaire	1 671	1 779	6,5%	Collèges	2 372	2 293	-3,3%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	3 362	3 444	2,4%	Lycées et enseignement spécial	1 419	1 439	1,4%

Source : Rectorat de Guadeloupe

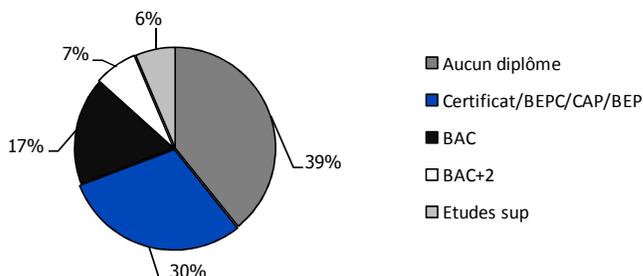
¹ Des investissements en vue de la rénovation et de la construction d'écoles ainsi que le développement de l'offre de la formation.

Selon les chiffres du rectorat de Guadeloupe, en 2009, dans le public il y aurait en moyenne 19,5 élèves par enseignant dans le 1^{er} degré et 9,6 élèves par enseignant dans le second degré. A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, ces ratios s'établissent à 15,3 et 21,8 élèves par enseignant dans le premier degré et 9,5 et 12,5 élèves par enseignant dans le second degré.

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Selon l'INSEE en 2007, la population saint-martinoise dispose d'un niveau éducatif sensiblement équivalent à celui de la Guadeloupe. Les femmes ont plus souvent que les hommes un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (32 % contre 30 %) et, sont également plus nombreuses à ne pas avoir de diplôme du tout (41 % contre 23 %). Sur un an, la part de la population non scolarisée âgée de plus de 15 ans ne disposant d'aucun diplôme (39 %) est restée stable. En revanche, près de 30 % de la population non scolarisée âgée de plus de 15 ans a un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (contre 31 % en 2006).

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE, Exploitation principale 2007

En 2009, la collectivité a reconduit les dispositifs d'aides¹ existants en faveur de l'éducation et de la formation. Pour la rentrée 2009, près d'un million d'euros ont été investi via les dispositifs du désenclavement² et de la continuité territoriale mis en place par l'Etat. Ainsi, les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études à la Guadeloupe, à la Martinique et dans les autres îles de la caraïbes, peuvent bénéficier de l'aide de la collectivité par le dispositif de désenclavement. Dans le cas d'une poursuite des études en France métropolitaine, boursiers ou non et ce, quel que soit le quotient familial des parents, les étudiants bénéficient, au titre de la continuité territoriale, d'une aide de 600 euros pour l'achat de leur billet à destination de Paris.

¹ En 2008, la collectivité a investi près de 504 300 euros dont 471 300 euros d'aides accordées à 251 étudiants et 33 000 euros pour le financement de prix, billets d'avion, etc.

² En 2009, le dispositif représente près de 450 000 euros du budget de la collectivité (soit 200 euros par billet pour les étudiants).



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier dans la collectivité de Saint-Martin. La notion d'établissement de crédit (EC) local considéré dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Martin.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

L'économie de Saint-Martin demeurant fortement liée à la fréquentation touristique américaine, l'exercice 2009 des établissements de crédit installés à Saint-Martin a en premier lieu été marqué par la crise internationale.

Des évènements, à caractère général, ont concerné les établissements de crédit de la place saint-martinoise :

- en février 2009, le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la mise en place dans les économies ultramarines d'un observatoire des tarifs bancaires¹. Cette étude comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement. Elle est actualisée semestriellement. Les données relatives à la collectivité de Saint-Martin sont incluses dans celles du département de la Guadeloupe.
- l'IEDOM a célébré son cinquantenaire au mois de décembre 2009, en organisant une exposition sur l'histoire de la monnaie, dont l'inauguration s'est déroulée au Centre Rémy Nainsouta de Pointe-à-Pitre en présence du gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et à assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

¹ La première production de l'observatoire des tarifs bancaires dans les DOM, présentant les données par établissement au 1^{er} octobre 2009, a été publiée par l'IEDOM en décembre 2009. La seconde publication a eu lieu en avril 2010.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3^e directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reporting financier adressé aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP¹ et les états financiers en IFRS FINREP², format plus évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1er janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFCEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au

¹ Common solvency ratio REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire comptable.

² FINancial REPorting, nouveau schéma de reporting réglementaire prudentiel.

compte est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1er novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2009, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Martin, répartis en réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne) ;
 - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole) ;
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas)
 - la Banque Postale

- les banques mutualistes
 - la BRED (Banque Populaire-Caisse d'Épargne);
 - la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque Populaire jusqu'en 2007.

Nombre d'établissements de crédit

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	2	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	1	0	0
Total EC locaux	5	7	7	6	6

Source : IEDOM

Par comparaison, le secteur bancaire comprenait en partie hollandaise les établissements de crédit suivants : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia, Barclays Bank PLC, The Chase Manhattan Bank, City Bank, Royal Bank of Trinidad et Tobago, SFT Bank NV et Windward Islands Bank.

L'ensemble de ces établissements, de statut extraterritorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque Centrale des Pays-Bas installée à Phillipsburg : la Banque des Antilles Néerlandaises (Bank van de Nederlandse Antillen) dont le siège est à Curaçao.

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2009

Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Représentation du siège pour la zone Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
Les Banques AFB						
Banque des Antilles Françaises	55,9	Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahaut		Groupe BPCE	3	18
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	28
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	1	3
Banque Postale	2342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	5	7
Les Banques mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	341,4	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg-Jarry	Groupe BPCE	1	4
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahaut	Groupe Crédit Mutuel	1	8

Source : IEDOM

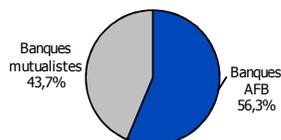
2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Les banques AFB, nettement mieux représentées à Saint-Martin, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets, dominent le marché.

2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2009, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 56,3 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Martin, contre 43,7 % pour le réseau mutualiste. Cette prééminence du réseau AFB s'est fortement réduite en 2009 (- 6,1 points), en particulier sur le segment des crédits à la consommation (-11,4 points). Les banques mutualistes dominent pour leur part le marché des crédits de trésorerie (67,9 %).

Ventilation des crédits par réseau en 2009



Source : IEDOM

Répartition des crédits par réseau bancaire en 2009

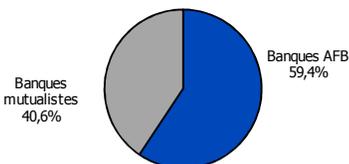
	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	32,1%	67,9%
Crédits à la consommation	72,2%	27,8%
Crédits à l'équipement	61,1%	38,9%
Crédits à l'habitat	53,9%	46,1%
dont aux particuliers	55,6%	44,4%
dont aux entreprises	45,9%	54,1%

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2009, les banques AFB disposent d'une part de marché de 59,4 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Martin, contre 40,6 % pour le réseau mutualiste. Néanmoins, la prééminence du réseau AFB s'atténue de nouveau en 2009 (- 7,9 points, après -3,5 points en 2008), cette tendance étant observée sur l'ensemble des actifs financiers, à l'exception des dépôts à vue (60,7 % contre 57,4 % en 2008).

Ventilation des dépôts par réseau à fin 2009



Source : IEDOM

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2009

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	60,7%	83,5%	36,8%	59,4%
Banques mutualistes	39,3%	16,5%	63,2%	40,6%

Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Face à une activité bancaire réduite, les effectifs employés dans les agences bancaires de Saint-Martin ont légèrement diminué en 2009 (- 1 personne) pour s'établir à 68 personnes. Le réseau AFB concentre 82,4 % de cet effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
Banques AFB	56	59	51	57	56	-1,8%
Banques mutualistes	10	10	11	12	12	0,0%
Total	66	69	62	69	68	-1,4%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2009, la collectivité de Saint-Martin compte 13 guichets bancaires, contre 12 en 2008. Un centre d'affaires dédié aux entreprises a en effet été ouvert en novembre 2009 par la BDAF à Grand-Case. Le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 2 910 habitants, soit un niveau nettement inférieur à celui relevé à Saint-Barthélemy (un guichet pour 971 habitants) et en Guadeloupe (un guichet pour 2 664 habitants).

Plus de 80 % des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	9	10	10	10	11
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Total	11	12	12	12	13
Nb d'habitants par guichet bancaire*	3 181	2 974	3 033	3 092	2 910

* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2009, le nombre d'automates bancaires installés dans le département s'établit à 25, affichant une hausse de 3 unités par rapport à 2008, contre + 2 unités en 2007. Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) s'améliore. Saint-Martin enregistre en effet 1 513 habitants par DAB-GAB contre 1 687 l'année précédente. La collectivité apparaît ainsi moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 874 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 394 habitants).

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques AFB	16	16	18	17	20
Banques mutualistes ou coopératives	4	4	4	5	5
Total	20	20	22	22	25
Nb d'habitants par guichet automatique*	1 750	1 785	1 654	1 687	1 513

* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2009, les établissements de crédit installés à Saint-Martin gèrent 56 723 comptes bancaires, en augmentation de 5,9 % sur un an (+3 177 comptes) contre +6,2 % en 2008. A fin 2009, les banques AFB détiennent 81,1 % de l'ensemble des comptes recensés contre 18,9 % pour les banques mutualistes.

Comme en Guadeloupe, l'augmentation observée est principalement imputable au dynamisme des comptes sur livret (+7,5 % ; +1 876 comptes contre +6,7 % en 2008) qui ont, au début de l'exercice 2009, bénéficié simultanément d'un niveau de rémunération attractif (au moins jusqu'au 1^{er} février¹) et d'une campagne commerciale vigoureuse liée à la concurrence de la commercialisation du livret A. La croissance d'ensemble tient également à la hausse des comptes de dépôt à vue qui sont passés de 23 627 à 25 141 (+1 514, soit +6,4 %).

Malgré un repli du taux de rémunération du livret A (1,25 % à partir du 1^{er} août 2009), le nombre de livrets A et Bleu enregistre une croissance de 11,1 % après +6,4 % l'année précédente. Réalisant ainsi leur meilleure performance depuis 2005, ces produits représentent 64,9 % du total des comptes sur livret et 30,7 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2009. Cette tendance, liée à la banalisation du livret A au 1^{er} janvier 2009, devrait persister en 2010 grâce à l'augmentation de son niveau de rémunération (1,75 % à partir d'août 2010). A l'inverse, le rythme de croissance du nombre de livrets de développement durable (LDD) enregistre un ralentissement marqué en 2009 (+8,7 %, contre +21,6 % en 2008). La place bancaire saint-martinoise compte ainsi 1 917 livrets de développement durable. Le nombre de livrets jeunes continue d'augmenter mais à un rythme modéré (+5,5 %, contre +11,6 % en 2008). Le nombre de livrets ordinaires est également en hausse (+2,8 %), ils représentent 8,1 % de l'ensemble des comptes bancaires pour l'exercice 2009. La diminution la plus importante est observée sur le nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) (-23,2 % en 2009 ; -249 millions €) qui ne représentent toutefois qu'1,5 % du total des comptes bancaires. Si une légère reprise des plans d'épargne logement est constatée (+1,7 %, contre -4,7 % en 2008), les comptes d'épargne logement subissent pour leur part, une nouvelle diminution (-5,5 % après -6,8 % en 2008).

La chute des comptes à terme s'accélère en 2009 (-15,2 % contre -3,7 % en 2008) en raison du repli des taux sur le marché monétaire² et de l'intérêt porté par les ménages pour les livrets A.

¹ 4 % pour le livret A, soit un maximum depuis 2003.

² A fin décembre 2009, le taux moyen monétaire mensuel (Eonia) s'établit à 0,3476 % contre un niveau supérieur à 2 % fin 2008.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08	Part
Dépôts à vue	20 618	21 807	23 627	25 141	6,4%	44,3%
Dépôts à terme	885	1 243	1 197	1 016	-15,2%	1,8%
Comptes sur livrets	22 187	23 374	24 950	26 826	7,5%	47,3%
-Livrets A et Bleu	14 168	14 728	15 677	17 415	11,1%	30,7%
-Livrets ordinaires	4 298	4 415	4 474	4 598	2,8%	8,1%
-Livrets jeunes	1 584	1 759	1 963	2 072	5,5%	3,7%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	919	1 022	1 073	824	-23,2%	1,5%
-Livrets de développement durable (LDD)	1 218	1 450	1 763	1 917	8,7%	3,4%
Epargne-logement	3 695	3 848	3 647	3 628	-0,5%	6,4%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 139	1 213	1 130	1 068	-5,5%	1,9%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	2 556	2 635	2 517	2 559	1,7%	4,5%
Plan d'épargne populaire (PEP)	100	80	69	60	-13,0%	0,1%
Total	47 537	50 414	53 546	56 723	5,9%	100,0%
Nombre de comptes ordinaires par habitant*	0,58	0,60	0,64	0,66	-	-
Nombre de comptes d'épargne par habitant*	0,75	0,79	0,81	0,83	-	-

* Populations 2006 et 2007: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2008 et 2009: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 0,66 par habitant, contre 1,44 à Saint-Barthélemy et 0,9 en Guadeloupe. Ce ratio s'accroît légèrement sur un an (0,64 compte par habitant en 2008). Le taux d'équipement de la clientèle saint-martinoise en produits d'épargne est de 0,83 compte par habitant, contre 1,58 à Saint-Barthélemy et 1,83 en Guadeloupe.

A fin 2009, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 4 490 € à Saint-Martin. Cette moyenne demeure supérieure à celle enregistrée en Guadeloupe (3 932 €) mais inférieure à celle relevée à Saint-Barthélemy (13 638 €).

L'encours moyen des dépôts à vue continue de diminuer, néanmoins à un rythme moins soutenu (-8,2 % en 2009 contre -13,4 % en 2008). Les comptes sur livret enregistrent un encours moyen de 1 249 €, en augmentation de +6,5 % par rapport à 2008. Dans le détail, l'encours moyen des livrets ordinaires affiche une croissance de 17,4 % après un repli de 1,6 % en 2008 et l'encours moyen des livrets de développement durable passe de 1 172 à 1 304 (+11,2 %) en 2009.

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

	2006	2007	2008	2009	var 09/08	Guadeloupe 2009
Dépôts à vue	6 324	6 649	5 761	5 290	-8,2%	5 084
Dépôts à terme	43 668	38 199	47 541	65 470	37,7%	18 927
Comptes sur livrets	1 225	1 148	1 173	1 249	6,5%	1 767
-Livrets A et Bleu	777	784	836	856	2,4%	1 337
-Livrets ordinaires	3 021	2 621	2 593	3 045	17,4%	3 587
-Livrets jeunes	270	260	306	290	-5,2%	305
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 730	1 737	1 771	1 820	2,8%	1 899
-Livrets de développement durable (LDD)	964	1 018	1 172	1 304	11,2%	1 394
Epargne-logement	4 913	4 638	4 961	5 376	8,4%	7 118
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 444	2 285	2 472	2 715	9,8%	3 580
-Plans d'épargne-logement (PEL)	6 013	5 721	6 079	6 486	6,7%	9 427
Total	4 542	4 743	4 527	4 490	-0,8%	3 932

Source : IEDOM

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux

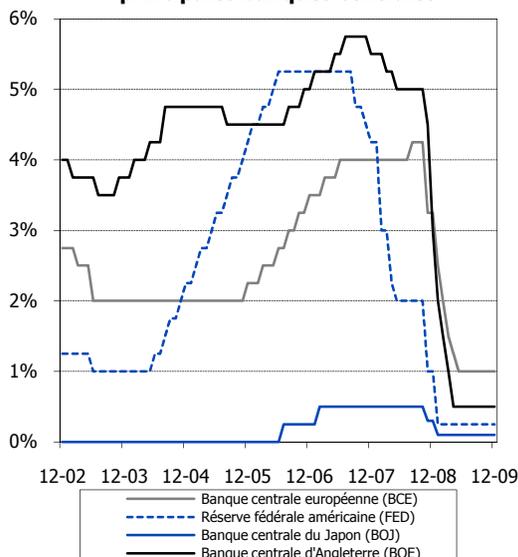
1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets du marasme financier débuté à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé¹ à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite d'une crise de confiance qui a engendré la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

Taux directeurs des principales banques centrales



Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque centrale européenne

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,71 %.

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25% à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1% (contre 0,3% précédemment).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation³ et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surséances des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique⁴ instaurée en juillet 2004.

Au 1er janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50%, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques⁵.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

⁴ Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

⁵ Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007¹.

Rémunération des principaux placements à taux réglementés

	depuis le 01/02/2008	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009
Livret A et bleu	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

Au cours de l'exercice 2009, la rémunération de l'épargne réglementée a enregistré trois baisses successives, pour descendre à un niveau historiquement faible. Les principaux taux ont subi une diminution forte au mois de février (-1,50 point pour le livret A, le livret de développement durable et le livret d'épargne populaire et -1 point pour le compte d'épargne-logement), avant de connaître deux nouvelles baisses de moindre ampleur en mai et août 2009. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Ces enquêtes intègrent indifféremment les crédits octroyés aux entreprises installées en Guadeloupe ou dans les îles du Nord. Les résultats présentés infra concernent ainsi la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

Taux moyens		janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	janv.10*	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	5,90%	-2,63
	Découvert	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	6,94%	-4,24
	Autres crédits à court term	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	6,85%	-2,29
	Court terme agrégé	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	6,57%	-3,63
	Moyen et long termes	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	5,11%	-0,99
France hexagonale	Escompte	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	2,34%	-2,33
	Découvert	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	4,19%	-1,79
	Autres crédits à court term	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	3,17%	-1,85
	Moyen et long termes	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	3,82%	-1,28

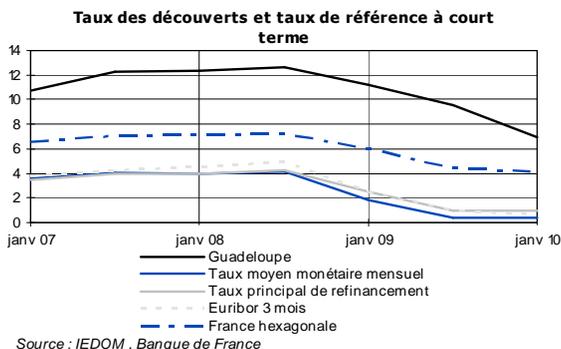
* octobre 2009 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

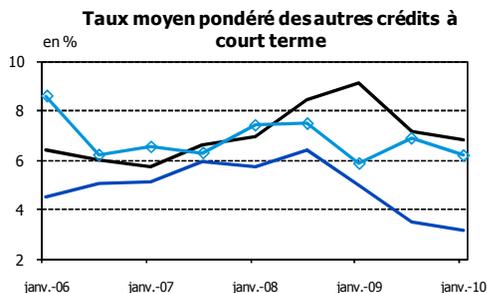
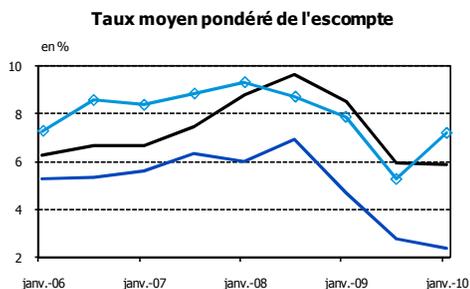
¹ Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs en France hexagonale. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2010 traduisent une tendance similaire en Guadeloupe.

En janvier 2010, pour la deuxième année consécutive, le coût des crédits à **court terme** a diminué. Le taux moyen sur ce segment est, pour la première fois, passé en dessous de 7 % (6,57 %), compte tenu d'une baisse nettement plus prononcée que celle relevée en 2009 (-3,63 points contre -0,41 point). Cette évolution est essentiellement liée à une chute (-4,24 points) du taux moyen pondéré du **découvert**¹, succédant à un repli déjà marqué en 2009 (-1,15 point). S'établissant ainsi à 6,94 %, le coût du découvert en Guadeloupe demeure nettement plus élevé qu'en France hexagonale (4,19 %), malgré une réduction significative du différentiel en janvier 2010. Parallèlement, le coût des **opérations d'escompte** et celui des **autres crédits à court terme** ont diminué de respectivement 2,63 points et 2,29 points.

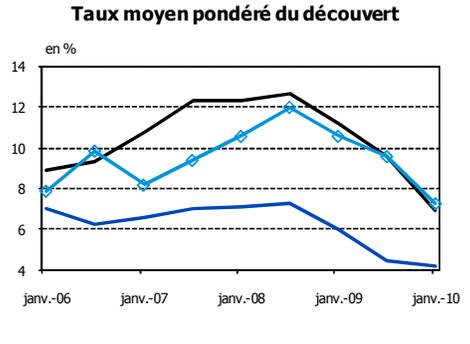
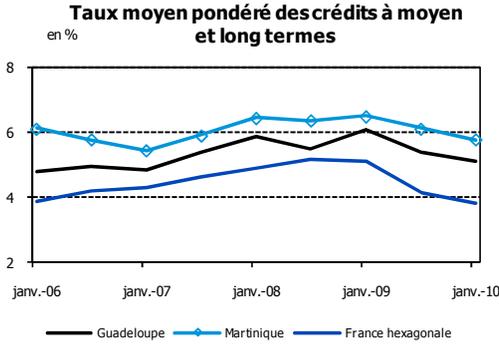


Le recul du coût des crédits à court terme relevé dans le département est en partie lié à l'effet direct de la baisse continue, depuis novembre 2008, des principaux taux de référence à court terme. L'Euribor 3 mois, caractérisant 43,8 %² des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, s'est notamment replié de 1,8 point entre janvier 2009 et janvier 2010.



¹ Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.

² Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 16,5 %.



Source : IEDOM, Banque de France

Sur la période sous revue, les conditions débitrices à **moyen et long termes** offertes aux entreprises ont diminué de 0,99 point, rompant une tendance haussière amorcée depuis 2005 ; le coût du crédit à moyen et long termes s'établit ainsi à 5,11 % fin janvier 2010. Le repli relevé serait lié à la fois à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des deux baisses successives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009 et -0,04 point sur un an en janvier 2010) et à la volonté de la place bancaire locale de capter une demande de crédit rare dans un contexte économique morose, peu propice à l'investissement.

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, même si l'écart de taux des découverts s'est réduit en janvier 2010, passant de 5,21 points à 2,75 points en un an. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux demeure moins conséquent (1,3 point en janvier 2010 contre 1 point en janvier 2009).

Le coût des crédits à court terme en Guadeloupe était, jusqu'en 2009, le plus élevé des DOM. Depuis janvier 2010, la Martinique présente globalement les conditions débitrices les plus coûteuses sur ce type de crédit. Notamment, s'agissant des découverts, l'écart de taux entre la Guadeloupe et la Martinique est passé de 0,61 point à -0,34 point en un an ; par rapport à La Réunion, il s'est également considérablement réduit (0,83 point contre 3,97 points). De façon similaire, le coût du crédit à moyen et long termes en Guadeloupe ressort moins élevé qu'en Martinique (5,78 %) mais plus élevé qu'à la Réunion (3,95 %).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.

- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des seuils de l'usure

	1T09	2T09	3T09	4T09	1T10
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%
Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%
Autres prêts					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

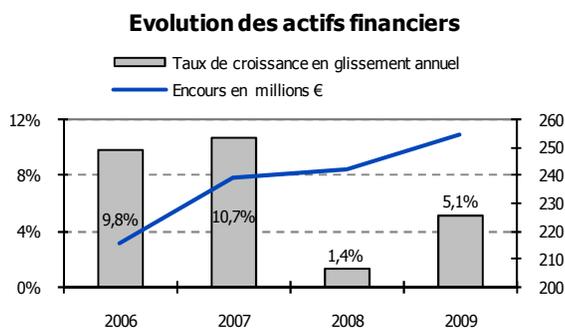
Nombre de résidents de Saint-Martin disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Les agents économiques français comme étrangers disposent en effet de comptes en partie française comme en partie hollandaise et ne résident pas forcément toute l'année à Saint-Martin. Compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés sur des comptes en dollars américains.

Dans ce contexte, en l'absence de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Martin, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Accélération du rythme de croissance de l'encours en 2009

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Martin s'élevait à 254,6 millions € en hausse de 5,1 % sur un an (soit +12,3 millions €) après une progression de 1,4 % en 2008. Un accroissement marqué est enregistré par rapport à l'exercice précédent (+3,7 points) mais cette évolution reste très en deçà de la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2008 (+7,21 %).



Source : IEDOM

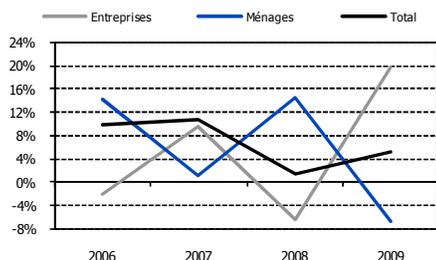
Dans la continuité des quatre exercices précédents, la croissance des placements liquides ou à court terme apparaît soutenue (+15,7 %, soit +14,1 millions €, après +15,3 % en 2008). Cette hausse est essentiellement imputable aux placements indexés sur les taux de marché. Les dépôts à vue qui représentent l'essentiel des actifs financiers, enregistrent une nouvelle baisse

en 2009 (-2,3 %) toutefois moins marquée qu'en 2008 (-6,1 %). L'épargne à long terme affiche une bonne performance, le rythme de croissance atteignant +8,2 % (+1,3 million €), soit la plus forte hausse depuis 2006.

Une amélioration liée au dynamisme des actifs détenus par les entreprises

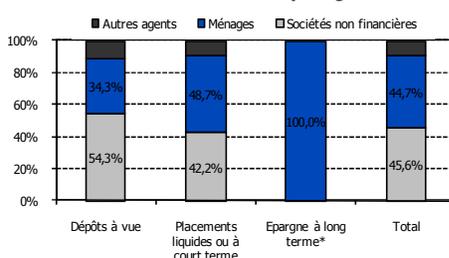
Par agent économique, la progression provient principalement des entreprises dont les encours augmentent de 19,7 % (+19,1 millions €) sur un an, contribuant pour 7,9 points à l'évolution d'ensemble. Les ménages pour leur part enregistrent une baisse de 6,6 % de leurs actifs financiers, après une croissance marquée en 2008 (+14,6 %).

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent



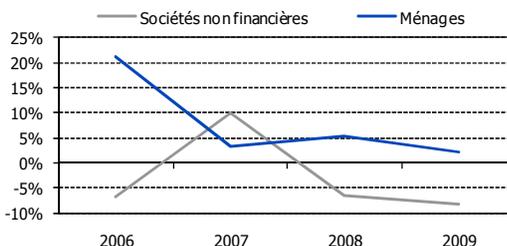
*Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres
Source : IEDOM

Les entreprises deviennent ainsi les principaux détenteurs des actifs financiers recensés dans la collectivité (45,6 % de l'encours global), devant la clientèle des ménages dont le poids s'établit désormais à 44,7 %. La part des autres agents s'élève à 9,7 %.

1.2 LES DEPOTS A VUE

En 2009, pour le deuxième exercice consécutif, l'encours des comptes ordinaires de la clientèle diminue. Le total des dépôts à vue s'établissait à 133 millions € en recul de 2,3 % (3,1 millions €) sur un an après un déclin de 6,1 % en 2008. Le contexte économique tendu à Saint-Martin, en liaison avec la crise internationale, a sans doute pesé sur la situation de trésorerie des agents.

Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)



Source : IEDOM

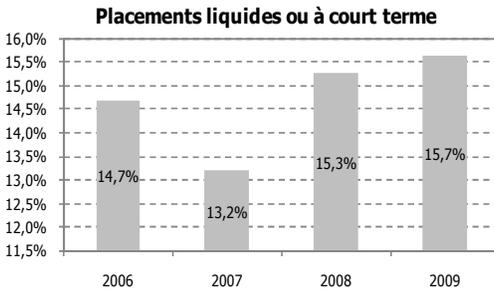
La baisse enregistrée provient en premier lieu, du recul des dépôts à vue des entreprises (-8,3 % soit -6,6 millions €, contre -6,5 % en 2008), confirmant un climat d'affaires difficile dans de nombreux secteurs et singulièrement le tourisme et le BTP. Contrairement aux évolutions relevées en Guadeloupe, la croissance des dépôts à vue des ménages demeure très modeste (+2,2 % ; +1 million €) après une accélération de 5,2 % au cours de l'exercice précédent. Ce rythme de croissance est un minimum sur trois ans.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME¹

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

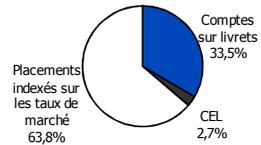
Influencés par les arbitrages USD/€, les placements liquides ou à court terme ont atteint 104,2 millions € à fin décembre, affichant une hausse de 15,7 % sur douze mois contre une croissance de 15,3 % en 2008.

Cette évolution provient en premier lieu d'une forte augmentation de l'épargne à court terme des sociétés non financières. Elle a plus que doublé pour atteindre 44 millions €.



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature



Source : IEDOM

A l'inverse, les ménages sont apparus plus sensibles au renversement des conditions de rémunération des placements liquides ou à court terme. Leur encours (50,7 millions €) s'est inscrit en marge de l'évolution d'ensemble avec une baisse de 16,9 % (soit -10,3 millions €) contre +27,3 % en 2008.

La baisse observée concerne principalement les placements indexés sur les taux de marché qui affichent un net repli (-50,4 % contre 58,1 % en 2008). Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une augmentation de 13,5 % (soit +4,4 millions €) contre +8,2 % en 2008, témoignant de l'intérêt des ménages pour les placements sécurisés. Dans le détail, l'évolution de ces derniers est liée à la bonne performance de l'encours des livrets ordinaires (+20,8 % contre +0,2 % en 2008). Celui des livrets de développement durable enregistre une progression de +21,8 % en net retrait par rapport à 2008 (+40,5 %). Les livrets A et bleus, valeur refuge pour les ménages, continuent de progresser à un rythme soutenu (+13,6 % contre +13,7 % en 2008). L'évolution des comptes d'épargne logement reste stable (+1,1 % contre +2,3 % en glissement annuel).

Malgré la décélération de leur encours, les ménages saint-martinois detiennent la majorité des placements liquides ou à court terme avec 48,7 % du total collecté.

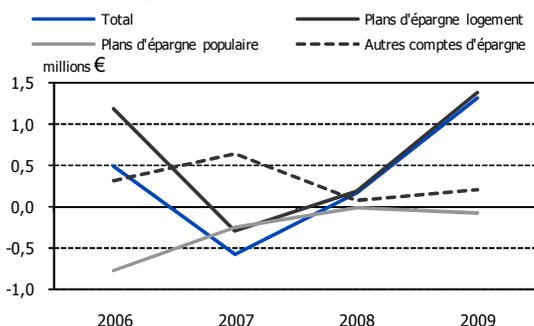
¹ Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, croît de 1,3 millions € en 2009, soit +8,2 % en glissement annuel. Cette progression est la plus élevée sur quatre ans.

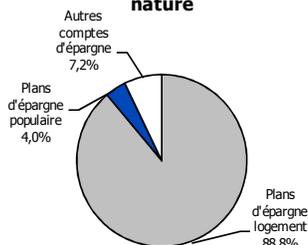
Les plans d'épargne logement (PEL) qui représentent un maximum de 95,6 % du total, subissent une augmentation plus marquée (+9,1 %) que celle relevée en 2008 (+1,2 %). A fin décembre 2009, ce placement était en effet le plus attractif, compte tenu de son taux de rémunération (2,5 %). L'encours des plans d'épargne populaire (PEP) s'inscrit dans la continuité des deux derniers exercices, en baisse de 9,2 % sur un an.

Evolution de l'épargne à long terme (glissement annuel en valeur)



Source : IEDOM

Ventilation de l'épargne longue par nature



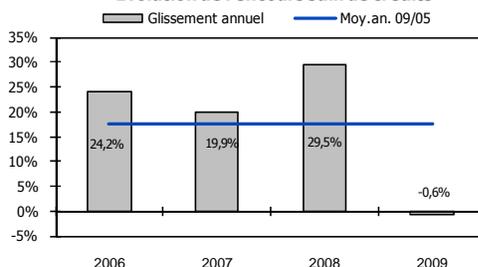
Source : IEDOM

2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2009, l'encours de crédits sains consentis par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans la collectivité s'établit à 193,6 millions €, en baisse de 0,6 % (-1,2 millions €) sur l'année 2009. Cette décélération par rapport à 2008 traduit notamment les répercussions de la crise internationale sur l'économie saint-martinoise. Pour comparaison, l'encours de crédit a maintenu un rythme de croissance positif à Saint-Barthélemy (+6,4 %) et en Guadeloupe (+0,7 %).

Evolution de l'encours sain de crédits



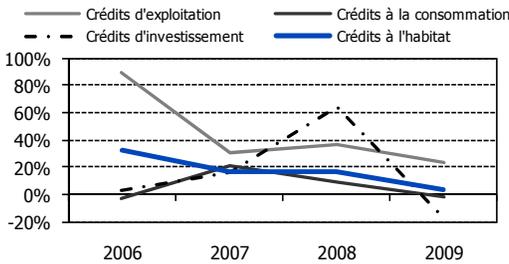
Source : IEDOM

¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

Le recul observé provient essentiellement des crédits d'investissement, en baisse de 17,1 % (-9,1 millions €) après +64,5 % en 2008¹ pour s'établir à 44,2 millions €. Ce total représente 22,9 % de l'encours global.

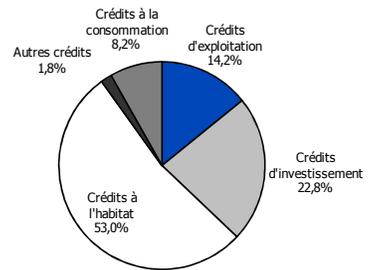
Les crédits à l'habitat, avec un encours de 102,5 millions € (53 % du total), demeurent le principal poste d'endettement à Saint-Martin, en dépit d'un fort ralentissement par rapport à 2008 (+3,6 % en 2009 soit +3,6 millions €, contre +17,1 % en 2008). L'année 2009, difficile dans de nombreux secteurs d'activité, a été marquée par une croissance forte des crédits d'exploitation (+23,8 % ; soit +5,3 millions €), en phase avec une diminution des dépôts à vue de la clientèle saint-martinoise. Enfin, le financement bancaire de la consommation (y compris les comptes ordinaires débiteurs) s'est légèrement tassé, avec un encours de 15,9 millions € (+1,5 % sur un an).

Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

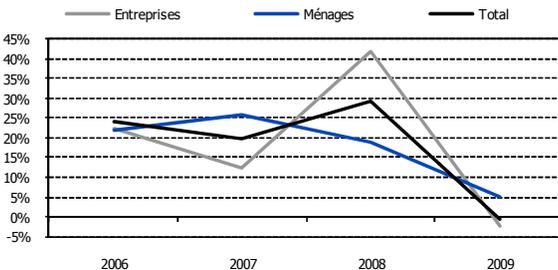
Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

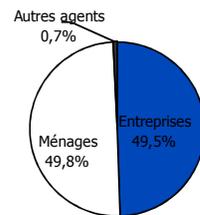
Par agent économique, le recours au crédit a été particulièrement dynamique s'agissant de la clientèle des ménages (+5,1 % +4,7 millions €), dont l'encours représente 49,8 % du total. Si les ménages deviennent les principaux souscripteurs de crédit bancaire à Saint-Martin, les entreprises enregistrent, pour leur part, une légère décélération de leur encours en 2009 (-2,3 % soit -2,3 millions €, contre +42,1 % en 2008) et représentent 49,4 % de l'ensemble (contre 50,3 % en 2008).

Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

¹ La forte croissance des crédits d'investissement en 2008 s'explique en grande partie par les travaux de réouverture de l'Hôtel Radisson 4 étoiles Luxe.

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours des crédits aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (82,9 %), s'établit à 96,4 millions € à fin décembre 2009. Il enregistre une hausse de 5,1 % (+4,7 millions €) sur un an. Un net ralentissement est néanmoins observé par rapport aux deux exercices précédents (+27,6 % en 2007 et +18,8 % en 2008). Les crédits à l'habitat, qui affichaient un rythme de croissance à deux chiffres en 2008 (+19,7 %, +12,3 millions €), augmentent de 7 % en 2009, pour s'établir à 79,9 millions €. Hors comptes ordinaires débiteurs, les crédits à la consommation maintiennent un rythme de croissance relativement soutenu (+5,5 %, contre +2,2 % en 2008) mais très éloigné des taux observés en 2006 et 2007 (+20,5 % et + 15,5 %).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2009, les crédits sains consentis aux entreprises enregistrent un ralentissement de leur rythme de croissance (-2,3 %), après une progression vive en 2008 (+42,1 %) et une croissance annuelle moyenne de +18,2 % sur quatre ans. L'encours s'élève ainsi à 95,8 millions €. La baisse observée tient principalement aux crédits d'investissement. En effet, après une croissance significative (+66,1 %), l'encours chute de 16,1 % (-8,5 millions €) sur ce segment, en raison d'un ralentissement dans certains secteurs d'activité. A l'inverse, le financement bancaire du cycle d'exploitation enregistre à nouveau une nette hausse, (+24,9 % contre 37,5 % en 2008). A 21,9 millions €, le rythme de croissance de l'encours des crédits à l'habitat ralentit en 2009 (+2,5 %, contre +10,2 % en 2008).

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2009, les établissements de crédit installés à Saint-Martin dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 61,1 millions €, en croissance de 28,4 % (+ 13,5 millions €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire de Saint-Barthélemy s'élève à 198,1 millions €.

Section 4

L'activité de change manuel

Avertissement

Conformément à l'arrêté du 26 juillet 1991 du Conseil du marché financier (CMF) et à l'article 25 de la loi n°90-614 du 12 juillet 1990, les changeurs manuels avaient l'obligation, jusqu'en septembre 2009, de transmettre à l'IEDOM une déclaration mensuelle (le relevé n°21) rendant compte des achats et des ventes aux clients de billets de banque étrangers effectués à leurs guichets au cours du mois écoulé.

L'arrêté du 10 septembre 2009 a fixé de nouvelles dispositions applicables en matière de déclarations statistiques. Les changeurs manuels doivent désormais adresser à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), dans les 3 mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice comptable, une déclaration statistique annuelle indiquant le montant des ventes et des achats de devises effectués pendant l'exercice clos. Une instruction de l'ACP (2010-02), parue en février 2010, précise le modèle de cette déclaration et les modalités de sa remise.

Les données statistiques présentées ci-après font l'objet de deux remarques :

- 1) les déclarations statistiques transmises à l'IEDOM n'étant pas ventilées par bureau de change, l'extraction des données de Saint-Martin est réalisée sur la base d'une estimation, consistant à agréger les données des changeurs présentant au moins un bureau de change à Saint-Martin. Cette méthode est donc susceptible de surestimer la valeur des achats et ventes de devises dans la collectivité.
- 2) en raison de la perte d'informations survenue entre la parution de l'arrêté fixant les nouvelles dispositions (septembre 2009) et la diffusion de l'instruction 2010-02, les statistiques sont arrêtées au 30 septembre de chaque exercice, afin de permettre une comparaison à périmètre constant.

Sept changeurs manuels, disposant de 11 bureaux de change, sont déclarés sur la partie française de Saint-Martin. Leur activité consiste principalement en l'achat et la vente de dollars US. Trois monnaies circulent simultanément sur l'île : l'euro, le florin des Antilles néerlandaises et le dollar, ce qui explique l'importance des transactions de change.

Il est à noter que les opérations de change manuel connaissent des pics d'activités saisonnières, notamment aux mois de décembre et juillet où les ventes de dollars US progressent sensiblement, en raison de l'attractivité commerciale de la zone franche de Philipsburg située en partie hollandaise.

Achats et ventes de dollars US à fin septembre

		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Achats	Montant (M€)	28,9	30,7	38,7	43,1	43,6	34,0
	var. an.		6,2%	26,1%	11,3%	1,3%	-22,1%
Ventes	Montant (M€)	81,1	75,4	81,1	95,6	104,2	94,7
	var. an.		-7,0%	7,6%	17,8%	9,0%	-9,2%

Source : IEDOM

En 2009, en raison notamment des répercussions de la crise internationale et de la baisse de la fréquentation touristique, l'activité de change, dont le rythme de croissance avait ralenti dès 2008, a chuté de 22,1 % pour les achats de dollars US et de 9,2 % pour les ventes de dollars US.

Perspectives

Les perspectives économiques du début de l'année 2010 laissent entrevoir une reprise fragile de l'activité, soumise à la poursuite du redressement de l'économie nord américaine et à la reprise annoncée du tourisme international. Le niveau historiquement élevé du chômage devrait continuer à peser sur la consommation des ménages, mais les secteurs moteurs du tourisme et du BTP devraient connaître une évolution favorable.

La fréquentation touristique pourrait bénéficier d'une légère embellie : le nombre de passagers enregistrés au premier semestre 2010 progresse tant à l'aéroport de Juliana qu'à celui de Grand-Case. La saison des croisières s'annonce également plus prometteuse. L'île reste l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde et accueille depuis 2002 plus d'un million de passagers par an : en 2009, 7 % des croisiéristes ayant navigué dans la zone Caraïbe ont fait escale à Saint-Martin. L'arrivée en décembre 2009 du *Wind Spirit* (148 passagers), de la compagnie *Windstar Cruises*, qui opère à Marigot en croisière basée, symbolise à cet égard la vitalité et l'ambition de l'escale française.

Ces tendances devraient être confortées par la mise en œuvre du nouveau Schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015. L'une des priorités affichée est la mise en valeur d'une identité saint-martinoise, faite d'un mélange de « french touch » et de « créolité caribéenne », et le positionnement dans le tourisme haut de gamme. Par ailleurs, les nouvelles dispositions prises fin 2009 pour assouplir les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe, devraient faciliter la diversification en termes de marchés émetteurs.

L'investissement, qui s'est fortement contracté en 2009, pourrait se raffermir, porté par la commande publique, dont le rôle d'entraînement apparaît primordial dans le rythme de la reprise. Les grands projets programmés, avec notamment le réservoir d'eau de Concordia, la médiathèque, la création d'une station d'épuration à Oyster Pond et la construction de deux réservoirs d'eau potable de 1 000 m³ permettant la desserte des quartiers d'Oyster Pond et d'Orléans, devraient redynamiser le secteur du BTP.

A plus long terme, de grands chantiers sont également planifiés avec notamment le projet d'aménagement du front de mer et l'ouverture d'un nouveau lycée. Enfin, parmi les projets d'envergure, on peut citer celui de la phase trois de l'extension du port, qui mobiliserait 30 à 35 millions d'euros à l'horizon 2011.

Le budget de 11 M€ accordé par l'Etat au titre du Plan de relance de l'économie, dont 1,5 M€ consacré au tourisme, devrait soutenir ces efforts.

Dans ce contexte délicat de sortie de crise, l'enjeu pour la Collectivité réside dans sa capacité à conforter rapidement ses ressources fiscales, pour accompagner pleinement son développement et assurer celui du territoire.



ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
SOCIETES NON FINANCIERES	96,8	94,7	103,8	97,0	116,1	19,7%
Dépôts à vue	82,0	76,5	84,2	78,7	72,1	-8,3%
Placements liquides ou à court terme	16,1	18,2	19,6	18,3	44,0	139,8%
Placements indexés sur les taux de marché	15,9	18,2	19,6	18,3	44,0	139,8%
<i>dont comptes à terme</i>	15,6	17,8	19,6	18,3	44,0	139,8%
MENAGES	92,1	105,0	106,3	121,8	113,8	-6,6%
Dépôts à vue	33,9	41,1	42,5	44,7	45,7	2,2%
Placements liquides ou à court terme	41,3	47,4	47,9	61,0	50,7	-16,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	30,5	30,0	29,6	32,0	36,4	13,5%
<i>Livrets ordinaires</i>	14,7	13,0	11,6	11,6	14,0	20,8%
<i>Livrets A et bleus</i>	10,5	11,0	11,6	13,1	14,9	13,6%
<i>Livrets jeunes</i>	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	1,1%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	1,4	1,6	1,8	1,9	1,5	-19,6%
<i>Livrets de développement durable</i>	0,8	1,2	1,5	2,1	2,5	21,8%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	2,7	2,8	2,8	2,8	2,9	1,1%
Placements indexés sur les taux de marché	10,7	17,5	18,3	29,0	14,4	-50,4%
Comptes créditeurs à terme	10,7	17,5	18,3	29,0	14,4	-50,4%
Epargne à long terme	16,0	16,5	15,9	16,1	17,4	8,2%
dont plans d'épargne logement	14,2	15,4	15,1	15,3	16,6	9,1%
dont plans d'épargne populaire	1,9	1,1	0,9	0,8	0,8	-9,2%
AUTRES AGENTS	5,3	16,3	29,0	23,5	24,7	5,1%
Dépôts à vue	4,6	12,8	18,4	12,7	15,2	19,1%
Placements liquides ou à court terme	0,8	3,5	10,7	10,8	9,5	-11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,5	1,1	1,2	1,4	18,4%
Placements indexés sur les taux de marché	0,6	3,0	9,5	9,6	8,1	-15,0%
TOTAL	196,7	216,0	239,1	242,3	254,6	5,1%
Dépôts à vue	122,5	130,4	145,0	136,1	133,0	-2,3%
Placements liquides ou à court terme	60,2	69,1	78,2	90,1	104,2	15,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	31,6	30,4	30,7	33,2	37,8	13,6%
Placements indexés sur les taux de marché	27,6	38,6	47,5	56,9	66,5	16,8%
Epargne à long terme	16,0	16,5	15,9	16,1	17,4	8,2%

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédits

millions €	2005	2006	2007	2008	2009	Var.09/08
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	6,6	12,4	15,8	21,8	27,2	24,9%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,6</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>-63,6%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>1,1</i>	<i>2,1</i>	<i>3,8</i>	<i>4,5</i>	<i>5,8</i>	<i>27,9%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>5,5</i>	<i>10,3</i>	<i>11,5</i>	<i>16,5</i>	<i>21,2</i>	<i>28,2%</i>
Crédits d'investissement	27,1	28,0	31,7	52,7	44,2	-16,1%
Crédits à l'habitat	16,0	20,5	19,4	21,3	21,9	2,5%
Autres crédits	0,6	0,6	2,1	2,3	2,6	11,0%
Encours sain	50,3	61,5	69,0	98,1	95,8	-2,3%
MENAGES						
Crédits à la consommation	12,6	12,3	14,8	16,1	15,9	-1,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,5</i>	<i>11,4</i>	<i>13,2</i>	<i>13,5</i>	<i>14,3</i>	<i>5,5%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3,1</i>	<i>0,9</i>	<i>1,6</i>	<i>2,6</i>	<i>1,6</i>	<i>-38,3%</i>
Crédits à l'habitat	37,6	48,7	62,3	74,6	79,9	7,0%
Autres crédits	0,1	0,2	0,0	0,9	0,6	ns
Encours sain	50,2	61,3	77,2	91,7	96,4	5,1%
AUTRES AGENTS						
Encours sain	0,6	2,8	4,2	4,8	1,5	-68,9%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	6,6	12,4	16,2	22,2	27,5	23,8%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	12,6	12,3	14,8	16,1	15,9	-1,5%
Crédits d'investissement	27,1	28,0	32,4	53,3	44,2	-17,1%
Crédits à l'habitat	54,2	72,1	84,5	98,9	102,5	3,6%
Autres crédits	0,7	0,7	2,5	4,2	3,5	-18,1%
Encours sain	101,1	125,5	150,4	194,8	193,6	-0,6%

Source : IEDOM

Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Janvier

- Début le 20 janvier 2009 d'un mouvement de grève générale de 44 jours contre la vie chère en Guadeloupe, à l'initiative du LKP (*Liyannaj Kont Pwofitasyon*, mouvement contre l'exploitation outrancière). Les revendications présentées portent notamment sur le relèvement de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires.

Février

- Entre 400 et 800 personnes se mobilisent le 11 février, à l'appel de l'intersyndicale de l'Éducation et du MOCSAM (Mouvement Citoyen de Saint-Martin), afin de protester contre la cherté de la vie à Saint-Martin et pour réclamer des moyens, humains et matériels pour l'éducation. Ce mouvement fait suite à la grève nationale de l'éducation du 29 janvier et s'inscrit dans la continuité des mouvements sociaux qui touchent la Guadeloupe et la Martinique.
- Le 13 février 2009, une commission de surendettement des particuliers est mise en place dans les locaux de l'antenne fiscale de Saint-Martin, à Concordia, permettant ainsi une meilleure accessibilité et une plus grande confidentialité pour les résidents de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Une permanence mensuelle est assurée par l'IEDOM afin d'effectuer un accompagnement des personnes surendettées.

Mars

- Les 3 et 6 mars 2009 se tient une réunion tripartite comprenant les banques de la place, l'État et le collectif LKP. Il est décidé des mesures d'accompagnement de sortie de crise pour les particuliers ayant rencontré des difficultés avérées liées au conflit, ainsi qu'un dispositif particulier pour les TPE et les entreprises individuelles.
- Dans le cadre de sa visite aux Antilles, le secrétaire d'État à l'outre-mer, Yves Jégo, fait escale à Saint-Martin les 19 et 20 mars et y rencontre les élus, les représentants de l'état et les socioprofessionnels.
- Signature d'un accord pour la baisse des prix sur une centaine de produits de 1^{ère} nécessité avec trois grands distributeurs de l'île (US Import, Royal Food Store et Match). Cet accord, qui prévoit une baisse des prix de 10 %, entre en vigueur le 16 mars 2009, pour une durée de 6 mois.

Avril

- Le Conseil d'administration de l'AFD approuve le 2 avril 2009 la couverture jusqu'à fin 2009 de la garantie des lignes de crédit court terme confirmées (LCCCT) accordées par les banques à des entreprises situées notamment dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

- Début avril la première réunion du nouvel observatoire des prix se tient en Préfecture. Cet observatoire est le résultat d'un engagement du Préfet suite à la manifestation du 13 février contre la vie chère.
- Le 15 avril 2009, les travaux des Etats-généraux de l'outre-mer sont officiellement lancés à Saint-Martin par le préfet délégué Dominique Lacroix.

Mai

- La loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) est publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.
- Le décret d'application du Revenu supplémentaire temporaire d'activité - RSTA est publié au Journal Officiel du 29 mai 2009. Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des quatre départements d'outre-mer et des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois.
- Le Conseil territorial du 7 mai entérine la création de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) qui assurera la gestion de l'Office du tourisme de Saint-Martin.

Juin

- Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial adopte la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.
- Succédant à M. Yves Jego, Mme Marie-Luce Penchard est nommée secrétaire d'Etat, chargée de l'Outre-Mer auprès de M. Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales.
- Le 30 juin a lieu la pose de la première pierre destinée à la construction d'un restaurant pour le collège Mont des Accords et du Lycée Polyvalent des Iles du Nord en présence du Préfet de la Région Guadeloupe, Monsieur Nicolas Desforges, et du Préfet-délégué des Iles du Nord, Monsieur Dominique Lacroix.

Juillet

- La nouvelle Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), qui compte 26 membres, est mise en place le 10 juillet 2009.
- Le Décret n° 2009-907 du 24 juillet 2009 crée officiellement une Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le représentant de l'Etat dans les îles du nord reste toujours un Préfet délégué placé sous l'autorité du Préfet de Guadeloupe. Ce décret officialise une organisation des services de l'Etat qui était déjà en grande partie effective sur les deux îles.

- La restitution collective des travaux des Etats-généraux pour les trois ateliers se déroule en préfecture le 24 juillet 2009. Pour Saint-Martin, 10 objectifs prioritaires ont été définis.

Août

- Passage le 20 août du cyclone Bill (classé en catégorie 4) à 450 km au Nord de Saint-Martin. Il est accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais fait peu de dégâts.
- Nomination du nouveau Préfet Délégué des îles du Nord, Monsieur Jaques Simonnet le 24 août 2009. Il remplace Monsieur Dominique Lacroix.

Septembre

- Saisie le 18 février 2009 par le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la situation de la concurrence dans les départements d'outre-mer, l'Autorité de la concurrence a rendu un avis relatif aux mécanismes d'importation et de commercialisation des produits de grande consommation dans les DOM.

Octobre

- Le groupe de distribution Cora décide de se retirer de la région. Considéré comme étant le premier distributeur alimentaire dans la zone Antilles-Guyane, le groupe exploitait quatre hypermarchés Cora, quinze supermarchés Match, cinquante-sept Ecomax, un Leader Price, une plateforme de distribution et onze dépôts, desservant la totalité des magasins aux Antilles-Guyane.
- Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Les premiers travaux sont publiés en octobre. Cette étude actualisée semestriellement comprend des tarifs moyens par géographie et par établissement.
- Le 21 octobre les premières Assises territoriales du tourisme de Saint-Martin se tiennent à l'hôtel Radisson, un projet porté par le vice-président Daniel Gibbs et impulsé par Yves Jégo, ancien secrétaire d'état à l'outre-mer. Plusieurs intervenants extérieurs y présentent leur vision du tourisme saint-martinois, un diagnostic qui sert à élaborer le schéma de développement touristique 2010-2015.

Novembre

- Le Président Nicolas Sarkozy préside le 6 novembre le premier conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). Le chef de l'Etat annonce une centaine de mesures visant à développer les départements et Collectivités d'Outre-mer ainsi que la promotion au rang de ministre de Mme Marie-Luce Penchard.
- Le principe de la Taxe Territoriale sur les Transactions (TTT) est voté le 26 novembre 2009. Une Commission mixte, nouvellement créée, en élaborera les détails. La date de mise en place de la TTT a été fixée initialement à mai 2010.

Décembre

- La Commission européenne donne son accord à la mise en œuvre des dispositions de la LODEOM (loi pour le développement économique des outre-mer) relatives aux zones franches d'activité, aux exonérations de charges sociales et à l'investissement pour le logement social.
- Livraison d'une plateforme frigorifique de 3 000 m² dans l'enceinte du port de Galisbay. Elle offre aux commerces locaux des espaces frigorifiques qui faisaient souvent défaut à Saint-Martin, et permet une réelle continuité dans la chaîne du froid.
- Ouverture le 12 décembre 2009 par la compagnie Air Caraïbe d'une liaison Paris/Saint-Martin/Port-au-Prince/Paris.
- Arrivée en décembre au Port de Marigot du bateau Wind Spirit (148 passagers), de la compagnie Windstar Cruises qui opère en croisière basée.
- L'arrêté du 14 décembre 2009 assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe, ce qui devrait faciliter le développement des flux touristiques en provenance de ces géographies.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)
Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)
La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)
Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)
Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM (*décembre 2007*)
La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)
La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)
Le développement économique de Singapour et de l'Ile Maurice (*Juillet 2009*)
Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1er trimestre 2009 (*Décembre 2009*)
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (*Décembre 2009*)
L'habitat dans les outre-mer français (*Février 2010*)
Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)

Les Notes expresses (dernières parutions)

N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)
N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)
N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)
N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)
N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)
N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)
N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)
N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)
N°61 - Réduction de la commande publique à la Réunion en 2009 (*Juin 2009*)

- N°62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon (*Novembre 2009*)
- N°63 - L'habitat à la Réunion (*Novembre 2009*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°65 - Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (*Janvier 2010*)
- N°66 - L'habitat à Mayotte (*Février 2010*)
- N°67 - L'année 2009 à la Martinique (*Mars 2010*)
- N°68 - L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°70 - Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (*Mars 2010*)
- N°71 - L'année 2009 à Saint-Pierre-et-Miquelon - Une inflexion qui résulte de facteurs internes (*Mars 2010*)
- N°72 - Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe (*Mars 2010*)
- N°73 - Synthèse de l'année 2009 à La Réunion (*Mars 2010*)
- N°74 - La conjoncture à Mayotte en 2009 : ralentissement de l'activité (*Mars 2010*)
- N°75 - L'habitat dans les outre-mer français (*Avril 2010*)
- N°76 - L'habitat à la Martinique, un marché sous contrainte(s) (*Mai 2010*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)

Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)

Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)

Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)

Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)

Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)

Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)

Les études sectorielles (études disponibles pour les années 1993 à 2004)

Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)

Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Lorry HAJJAR

Claire LEMOINE

Michelle MINATCHY

Mickaëlla MOLOZA

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : C. APANON
Editeur : IEDOM
Imprimé par PRIM

Achevé d'imprimer en août 2010 – Dépôt légal : août 2010
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-38-0

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-38-0

